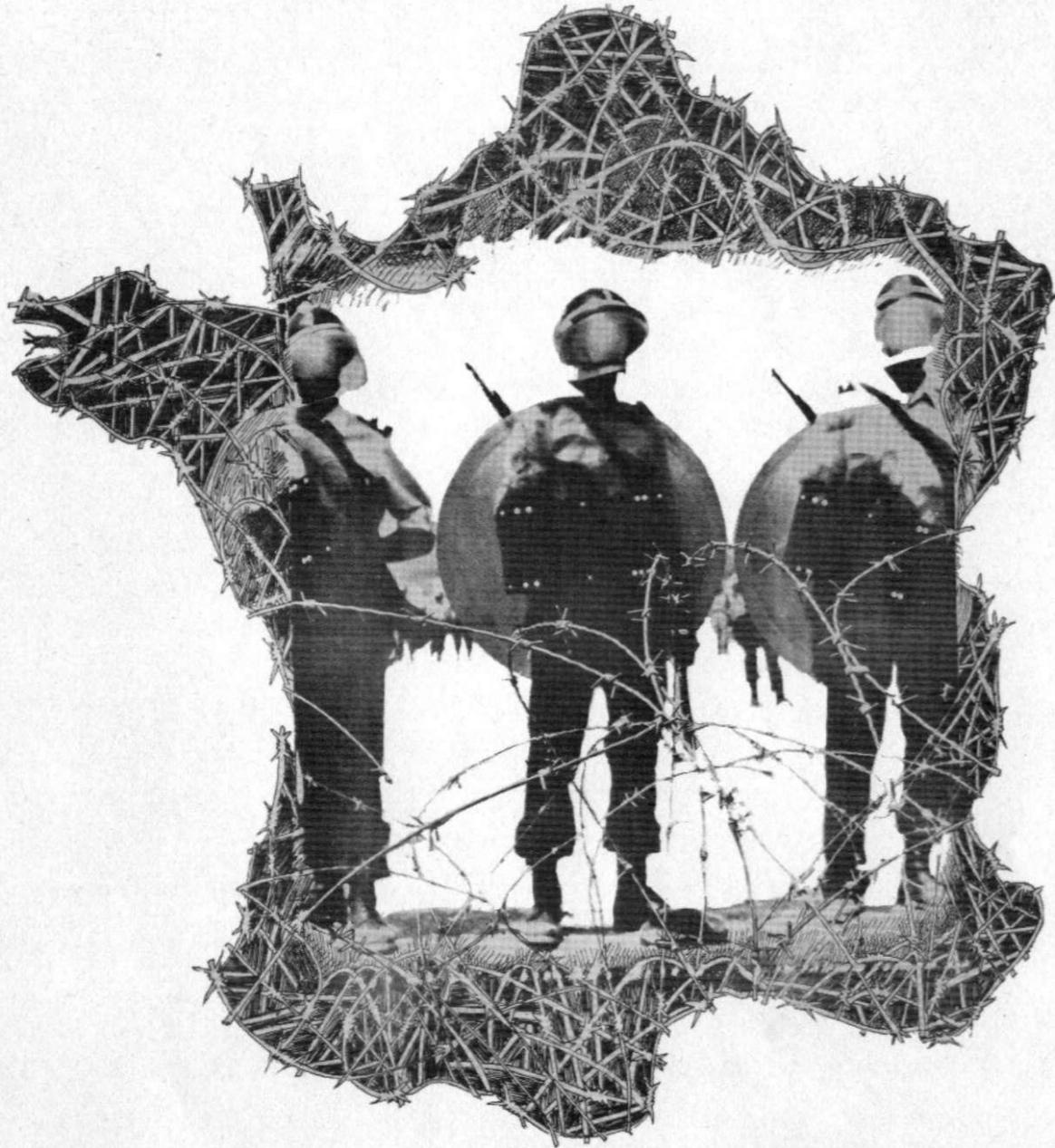


AUJOURD'HUI: MALVILLE



DEMAIN: LA FRANCE

COMITES MALVILLE ANTINUCLEAIRES. RHONE-ALPES.

SOUTIEN: S'ADRESSER A: G. DAVID,

CCP 21 804 69 PARIS.

INTRODUCTION

Le procès des manifestants de Malville a été un événement judiciaire important. Tout d'abord il a joué le rôle de tout procès politique : la démystification du droit et de l'institution judiciaire, chargée de l'appliquer.

Il a, d'autre part, montré les limites de la légalité en période de crise, de durcissement des affrontements.

1 - La démystification.

Le procès politique fait œuvre de démystification. Les rapports sociaux qui sous-tendent la règle de droit apparaissent à nu. Le droit n'apparaît plus que comme l'instrument de la classe dominante pour conserver le pouvoir. Finie la trop célèbre et mythique neutralité de la règle de droit, abstraite, générale, égalitaire, et de l'institution judiciaire. Tout ce que recèle l'activité quotidienne du système judiciaire éclate au grand jour. Les « trois-mois-de-prison-pour-un-vol-de-voiture-par-un-jeune-loubar », et les 1 000 F. d'amende-pour-un-détournement-de-fonds-par-un-comptable-peu-scrupuleux trouvent explication.

Il y aurait donc plusieurs types d'infractions commises par les différentes catégories sociales dont les unes, commises le plus souvent par la classe ouvrière, seraient plus sévèrement punies que les autres, commises par la classe dominante, alors que bien plus dangereuse socialement.

Il y aurait donc deux justices : l'une expéditive, sans concessions, pour les infracteurs de la première catégorie. L'autre, bienveillante, scrupuleuse, pour les infracteurs de la seconde catégorie.

Mais encore faut-il tirer les conclusions politiques de cette observation quotidienne des prétoires...

Dans le procès politique, les choses sont claires. D'un côté le Pouvoir, le droit, l'institution judiciaire. De l'autre, l'inculpé, son acte, sa légitimité.

Et le juge ? Il apparaît souvent dans de tels procès, placé « hors institution », coincé entre la pression des justiciables, celle de la Chancellerie, ses positions politiques personnelles.

Il n'a plus la possibilité de « juger », d'entretenir le mythe, mais seulement celle de choisir son camp.

Quoiqu'il fasse, sa décision sera interprétée politiquement. Il fait alors œuvre politique.

2 - Les limites de la légalité en période de crise.

Le procès des manifestants de Malville apporte un autre élément intéressant. Il montre les limites de la légalité bourgeoise dans une période de durcissement des affrontements.

Introduction

En effet, lorsque cette légalité, avec toutes ses garanties formelles, n'est plus suffisante pour le maintien au pouvoir de la classe dominante, elle est mise de côté, et ce, par ceux-là mêmes qui l'ont édicté et son chargés de veiller à son respect.

C'est alors l'emploi de la violence d'Etat, des législations d'exception, des juridictions d'exception.

A Bourgoin (comme à Grenoble), les bases de la poursuite ont été deux textes d'exception : l'un (loi anti-casseurs) régissant le fond, l'autre (flagrant délit) régissant la forme, la procédure.

Les juges n'ont pas hésité à les combiner pour leur donner une efficacité plus grande.

* * *

*

LES FAITS

... En bref résumé, tels que retenus par la Justice :

« Le 6 août 1977, ont comparu devant le Tribunal de Bourgoin, statuant en audience de flagrants délits, douze jeunes gens, âgés entre 20 et 32 ans, dont sept de nationalité allemande, trois de nationalité française et deux de nationalité suisse.

Ces jeunes gens ont été arrêtés le dimanche 31 juillet 1977, vers vingt heures, après les manifestations, alors qu'ils rentraient chez eux.

Certains ont été trouvés en possession « d'armes » (couteaux, boulons...).

Amenés à la caserne de gendarmerie de Bourgoin, ces jeunes gens ont été reconnus — dans la nuit de dimanche à lundi, voire lundi matin — par quelques policiers comme ayant participé aux affrontements entre forces de l'ordre et opposants à la centrale nucléaire de Malville.

Déférés devant le Parquet du Procureur de Bourgoin, ces prévenus ont été inculpés de violation de l'article 314 du Code pénal français (dit « loi anti-casseurs ») pour onze d'entre eux, de détention d'armes de sixième catégorie pour six d'entre eux, et, pour deux d'entre eux, de détention d'engins explosifs. »

Extrait du « Rapport au sujet du procès des manifestants de Creys-Malville devant le Tribunal Correctionnel de Bourgoin-Jallieu, les 6 et 7 août 1977 », dressé par David Lachat, Avocat observateur suisse.

L'AUDIENCE.



C'est le Tribunal Correctionnel de Bourgoin-Jallieu qui juge cette affaire, présidé par Monsieur MANNENT.

Le Ministère Public est représenté par le Procureur PUPIN, assisté de son Substitut.



LE PROCÈS DE BOURGOIN

QUATRE HEURES DU MATIN AU TRIBUNAL DE BOURGOIN (ISÈRE). MAIS DE CE BORD EL SORTIRONT QUAND MÊME 6 CONDAMNATIONS DE PRISON FERME...

La Défense s'exprime par un collectif d'avocats venus de France (2 de Bourgoin-Jallieu, 4 de Lyon, 1 de Marseille, 1 de Paris) et d'Allemagne (1 de Francfort, 3 de Hambourg).

L'audience débute le 6 Août 1977 à 9 heures. Elle se terminera 25 heures plus tard, soit le 7 août à 10 heures.

24 heures d'affilées, entrecoupées seulement de quelques courtes pauses (1/2 heure maximum) : « Procès-marathon », les « 24 heures de Bourgoin » « Justice baclée », « Procès pagaille » ... le mythe de la justice sereine, neutre, est tombé.

« Au petit matin, j'ai vu le Procureur s'endormir ainsi que l'un de ses assesseurs — les avocats semblaient épuisés et livides ».

(Rapport de David Lachat.)

De toute l'histoire des flagrants délits, jamais un procès n'a duré autant d'heures. L'étonnement de l'opinion publique était tel qu'un journaliste local n'a pu s'empêcher d'exprimer par les chiffres le procès de Bourgoin.

« Le procès par les chiffres.

Au cours du procès, on a entendu 52 témoins.

— 31 pour la défense.

— 21 pour l'accusation.

Leur audition a nécessité 12 heures de débat.

Le délibéré a duré 2 h. 45.

Quant au procès, il a duré exactement 24 heures et a été émaillé de sept brèves interruptions. »

A cette longueur inhabituelle, pour ne pas dire exceptionnelle, de cette audience, il faut joindre l'ambiance exceptionnelle qui régnait dans ce procès.

Il faut se représenter la salle exiguë avec les 12 inculpés, les 12 avocats, les interprètes (1 officiel, 7 ou 8 officieux), une vingtaine de journalistes... outre le public (une cinquantaine de personnes), debout, couché, assis, suivant l'endroit et l'heure...

Toutes les normes habituelles de localisation dans les salles d'audience se trouvaient renversées : public et avocats sur un même banc, sur tel autre prévenus et journalistes...

Plus une chaleur très forte que seule, rendait supportable la conscience d'un vécu exceptionnel.

LES BASES JURIDIQUES D'UN PROCES POLITIQUE.

Flagrant délit.

La procédure de flagrant délit fut instituée en 1863. Elle est définie dans le Code de procédure pénale par les articles 53, 54, 55, 60, 61, 67, 63, 66, 68, 62, 70, 71, 72, 393 S. La définition de la notion de flagrante qui a permis l'ouverture des poursuites dans le procès de Bourgoin, se trouve dans l'article 53. On y lit : « Est qualifié crime ou délit flagrant, le crime ou le délit qui se commet actuellement ou qui vient de se commettre. Il y a aussi crime ou délit flagrant lorsque, dans un temps très voisin de l'action, la personne soupçonnée est poursuivie par la clameur publique, ou est trouvée en pos-

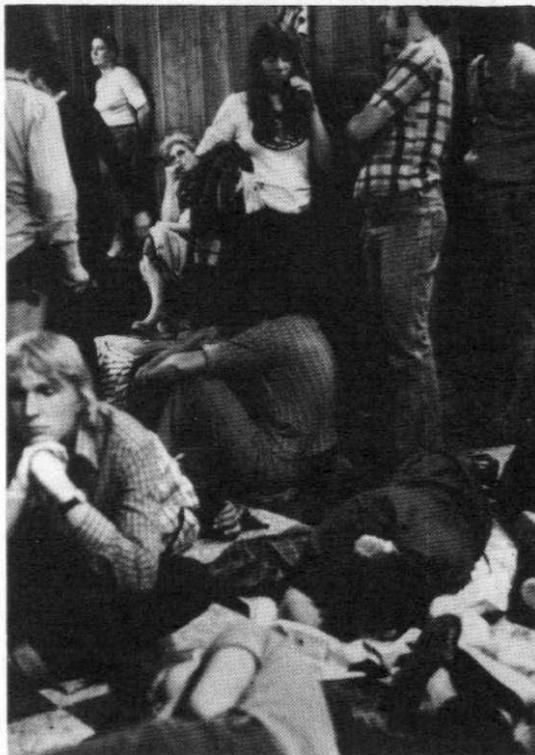
session d'objets, ou présente des traces ou indices laissant penser qu'elle a participé au délit ou au crime ».

Le flagrant délit est une procédure d'exception, dans laquelle la police dispose de pouvoirs exorbitants (initiative des poursuites, obligation pour les témoins de comparaître et déposer devant elle, arrestation sans mandat, fichage anthropométrique, perquisition sans mandat et saisie, ...).

— Etant procédure d'exception, les conditions de son application doivent être interprétées strictement par les juges :

OR CERTAINS INCULPES ONT ETE ARRETES PLUS DE HUIT HEURES APRES LES AFFRONTMENTS ... ET A PLUS DE VINGT KILOMETRES DES LIEUX ...

— D'autre part, la procédure de flagrant délit est inapplicable en matière politique (Article 71 du Code de Procédure Pénale).



Intérieur du Tribunal vers 3 h. le 7/07.

Loi anti-casseurs.

La loi « anti-casseurs » date du 8 juin 1970. Elle est passée au « Journal Officiel » sous le titre : « Loi tendant à réprimer certaines formes nouvelles de délinquance ». On la retrouve dans le Code pénal sous l'article 314 qui dit :

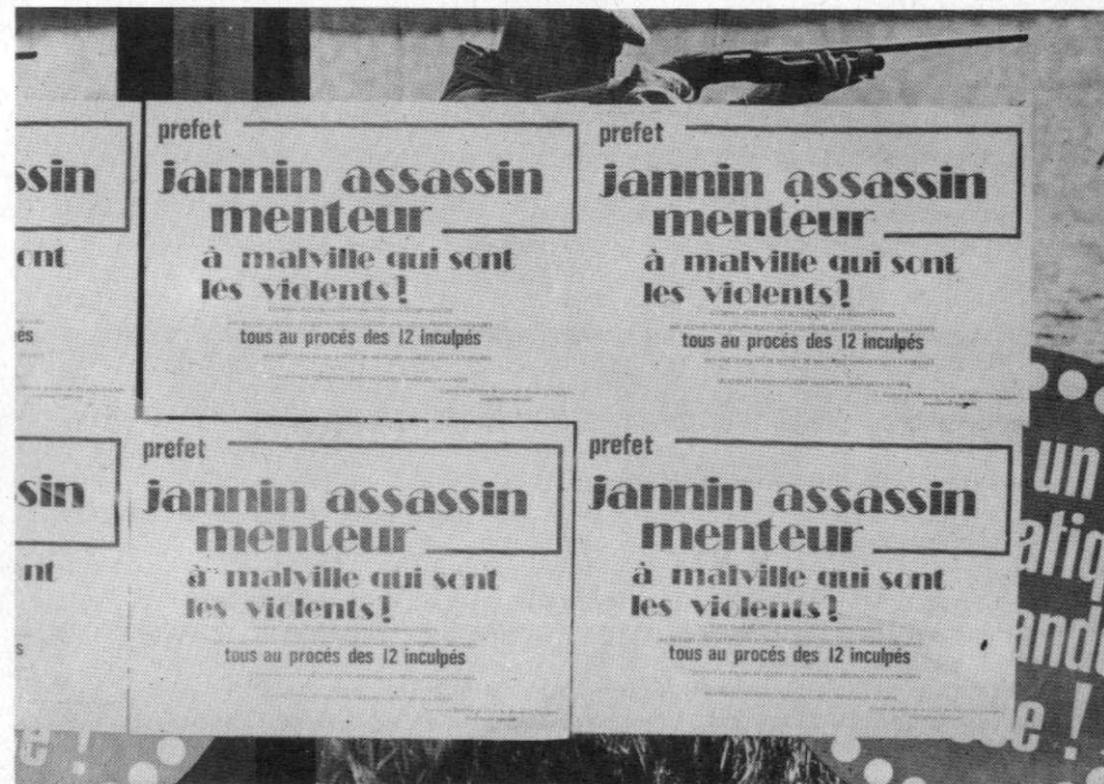
« Lorsque du fait d'une action concertée, menée avec force ouverte par un groupe, des violences ou voies de fait auront été commises contre les personnes ou que des destructions ou dégradations auront été causées aux biens, les instigateurs et les organisateurs de cette action, ainsi que ceux qui y auront participé volontairement, seront punis sans préjudice de l'application des peines plus fortes prévues par la loi d'un emprisonnement d'un à cinq ans de prison ».

« Les personnes reconnues coupables des délits définis au présent article sont responsables des dommages corporels et matériels (...).

La loi anti-casseurs a soulevé à l'époque de son vote, des protestations d'un grand nombre de mouvements (Ligue des Droits de l'Homme, Syndicat de la Magistrature, Mouvement d'Action Judiciaire) et partis politiques.

En effet cette loi, rompant avec toute la tradition du droit pénal français, organise la responsabilité collective et autorise la condamnation pénale de tous les participants et des « instigateurs et organisateurs » de l'action concertée, menée à force ouverte par un groupe, et la condamnation civile à la réparation des dommages causés par cette action.

C'est dire que N'IMPORTE LEQUEL DES 60 000 PARTICIPANTS A LA MANIFESTATION DE MALVILLE POUVAIT ETRE PUNI POUR LE TOUT.



LA JUSTICE PAR PRISE D'OTAGES ...

- 60.000 MANIFESTANTS.
- 31 INTERPELLES.
- 12 MAINTENUS EN DETENTION.
- 8 CONDAMNES A BOURGOIN.
- 6 CONDAMNES A GRENOBLE.

QUELS OTAGES ?

L'intoxication xénophobe permet à la répression de s'abattre sur les étrangers, et principalement sur les allemands.

- Sur 60.000 manifestants, 3.000 étrangers, soit 5%.
1.000 à 1.500 allemands, soit 2%.
- Sur 31 interpellés, 24 étrangers, soit 77%.
21 allemands, soit 68%.
- Sur 19 gardes à vue, 14 étrangers, soit 74%.
11 allemands, soit 58%.
- Sur 12 maintenus en détention, 9 étrangers, soit 75%.
7 allemands, soit 58%.

- Sur 8 condamnés à Bourgoin, 6 étrangers, soit 75%.
5 allemands, soit 63%.
- Sur 6 condamnés à Grenoble.
5 étrangers, soit 83%.
5 allemands, soit 83%.

DES DOSSIERS VIDES...

Les charges accumulées par l'enquête de flagrant délit à l'encontre des 12 inculpés sont de deux sortes :

- les objets saisis, mis sous scellés et présentés à l'audience.
- les témoignages des forces de l'ordre.

1 — Les objets saisis.

- « — Scellé numéro 1 : un couteau, possédant une lame de 15 cm de long.
- Scellé numéro 2 : un couteau manche en plastique de couleur orange, extrémités renforcées laiton, lame de 9 cm de long.
- Scellé numéro 3 : un couteau à cran d'arrêt marque Panthère.
- Scellé numéro 4 : casques de chantier et un casque (non présenté) motocycliste.
- Scellé numéro 5 : sac de voyage contenant 42 livres (non présenté) dont certains sont à caractère révolutionnaire.
- Scellé numéro 6 : deux boulons. »

Tel est l'impressionnant arsenal des « émeutiers », arsenal auquel il convient d'ajouter notamment « 14 piquets de bois taillés, un manche de parapluie affuté en pointe, une pioche emmanchée, une bouteille de bière de marque allemande contenant des lames de rasoir brisées, des explosifs, un pétard avec mèche lente. » Selon la liste déposée par le capitaine LACROIX.

2 — Les témoignages des forces de l'ordre.



12 parmi les 21 héros de Malville, témoignant pour l'accusation.

Ces témoins appartiennent pour la plupart à l'escadron 6/4 de Pithiviers. Quelques uns viennent de l'escadron 5/4 de Dreux.

Ils ont pris leur service le samedi vers 19 heures, ont participé le lendemain aux affrontements de Faverges, puis aux opérations de ratissage, pour terminer leur service vers 20 heures. Soit un total de 25 heures de service. Après une nuit de repos entrecoupée de tours de garde, c'est aux alentours de 6 heures du matin qu'ils ont procédé aux opérations de reconnaissance des manifestants gardés à vue.

Il faut encore signaler que l'escadron 6/4 de Pithiviers a connu le plus grand nombre de blessés dans ses rangs (un blessé grave, plusieurs hospitalisés).

QU'ONT-ILS VU ?



Photo affrontements (visibilité).

Capitaine LACROIX.

« ... Les émeutiers sont restés à distance des jets de gaz... Je serais incapable de reconnaître des manifestants... »

Lieutenant VANDERPERRE.

« ... Nous avons été pris à partie par des manifestants que je ne peux reconnaître ici... »

Adjudant POTIN.

« ... Je ne pourrais reconnaître personne, ayant eu un bouclier. La distance qui nous séparait étant de 20 à 30 mètres, je ne pouvais pas les dévisager; ils étaient casqués, masqués... »

Maréchal des Logis Chef DAUBIAS.

« ... Je n'ai reconnu personne et je ne reconnais personne... Déjà avec un bouclier, la visibilité est atténuée... »

Maréchal des Logis Chef CONSTANT.

« ... Nous avons vu les manifestants par moment à 20 mètres. Nous pouvions distinguer les manifestants... »

Gendarme DECIMA.

« ... J'avais la visière levée, j'ai reconnu un manifestant. J'étais à 20-25 mètres, la visibilité était bonne, il n'y avait pas de brouillard. »

Gendarme RAOUL.

« ... Ma visière était relevée à moitié. La visibilité était bonne. J'étais derrière les boucliers. J'ai identifié un individu... »

Gendarme PATRELLE.

« ... J'avais la visière levée pour voir car il pleuvait et elle était sale. On pouvait reconnaître des individus à 25-30 mètres... »

Gendarme CZAPLA.

« ... J'avais la visière levée. La visibilité était bonne... »

Gendarme DESHAIES.

« ... On était à 20-25 mètres. On pouvait, je crois, distinguer un visage... J'étais bouclier... J'ai reconnu une personne... »

Gendarme DECROIX.

« ... J'étais en ligne de défense (35-40 mètres). Je n'avais pas de visière. On voyait bien. J'ai vu des assaillants mais on n'a pas le temps de détailler... »

Gendarme CERCEL.

« ... J'avais la visière levée. On distinguait suffisamment pour reconnaître... »

Gendarme HOURDRY.

« ... Ils étaient à 15-20 mètres. J'avais la visière levée... On distinguait bien les assaillants... »

Le préfet JANNIN.

« ... Il y a toujours eu une trentaine de mètres entre les forces de l'ordre et les assaillants, et nos hommes ne pouvaient absolument pas savoir quelle était la nationalité

de tel où tel... » (Journal Rhône Alpes, 3/08/1977).



A PROPOS DES RECONNAISSANCES.

Malgré les conditions extrêmement mauvaises de visibilité (pluie fine, plafond bas, gaz lacrymogènes immobiles, distance entre manifestants et forces de l'ordre), malgré la similitude de silhouette, de vêtements, d'allure des milliers de manifestants, des membres de forces de l'ordre n'ont pas hésité à reconnaître formellement les quelques inculpés présentés à la Justice.

Il n'est pas sans intérêt de noter que les reconnaissances sont le fait des « sans grades » ou petits gradés. Les 4 officiers et sous-officiers n'ont reconnu personne. Obéissance aveugle à des ordres venus d'ailleurs ou conséquence du conditionnement idéologique (notamment projection de films sur les manifestations de Brockdorf, Grohnde, Why) subi plus facilement par eux ?

Les reconnaissances ont été effectuées pour la première fois dans les locaux de la gendarmerie dès le lundi matin, dans des conditions tout à fait exceptionnelles.

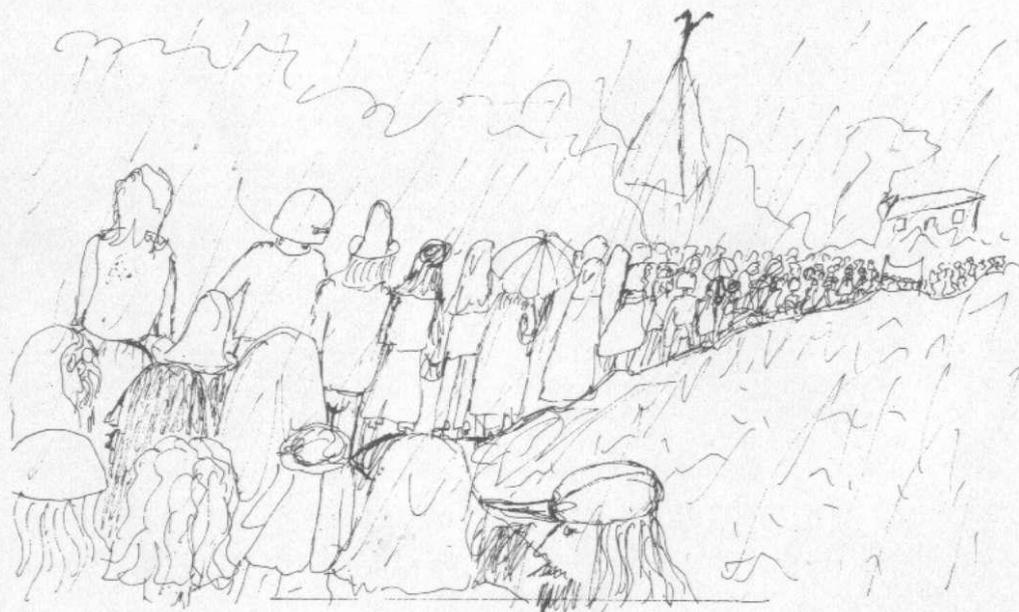
Au lieu d'être présenté au milieu d'individus étrangers aux faits reprochés, le suspect était au contraire ici présenté au milieu d'autres suspects : aucune erreur n'était donc possible. L'attribution des numéros à chacun des suspects ne pouvait dès lors servir au témoin qu'à identifier de manière définitive sa proie, qu'il aura la possibilité d'étudier jusqu'au procès à l'aide de fiche anthropométriques établies devant la garde à vue.

La dérision de ces reconnaissances éclatera à divers moments pendant l'audience. En voici quelques extraits :

Gendarme CERCEL :

« ... J'ai rencontré certains des assaillants dans une grande salle. On m'avait demandé de venir les reconnaître. Je suis resté au milieu de la salle. On a pris ma déposition 10 minutes après que je l'ai reconnu. Je reconnais KRAHENBUHL. Non, je me suis trompé. je reconnais KUHN... »

... Dans ma déposition, j'en ai reconnu 2. Ici, je ne peux en désigner qu'un... »



Gendarme CZAPLA.

« ... On nous a dit de venir reconnaître les personnes susceptibles d'être reconnues. Ils étaient à l'intérieur d'une salle. Nous étions à l'extérieur. Je l'ai reconnu... »

Gendarme PATRELLE.

« ... On a eu la liberté de reconnaître les individus. Ils nous ont tous été présentés trois fois... »

Gendarme DECROIX.

« ... Je ne peux pas reconnaître aujourd'hui des prévenus. Lors de ma déposition, j'ai montré ceux qui ressemblaient le plus à ceux qui étaient sur les lieux de la manifestation... »

Ce qui ne l'avait pas empêché d'affirmer à la gendarmerie le lundi 1er août :

« ... Je reconnais formellement KUHN Hartmut, CIARAMAGLIA Thérèse, ainsi que NEBEL Hubert, comme étant des manifestants qui se trouvaient face à mon peloton au moment des accrochages. Je me souviens très bien que KUHN nous narguait avec un bâton ou une barre de fer métallique en la faisant balancer. CIARAMAGLIA nous injuriait et NEBEL nous jetait des projectiles de toute nature. Je suis absolument formel sur ce témoignage... »

La faiblesse de ces reconnaissances est apparue de manière évidente aux gendarmes eux-mêmes qui ont ressenti le besoin, durant l'audience de communiquer entre eux malgré la prohibition légale, afin de tenter d'établir le caractère possible et crédible de leurs témoignages.

C'est ainsi qu'après cette communication, les gendarmes défilèrent à la barre des témoins, sûrs de leur visière levée et de leur bonne visibilité.

Cette communication a été établie par deux témoins de la défense, les sœurs WURGEL et CHOLAT: Franciscaines de Morestel.

« ... Cet après-midi, j'étais dans la salle proche de la salle d'audience et devant nous, une personne en uniforme est entrée dans la salle pour communiquer avec d'autres personnes en uniforme.

Il venait de sortir de la salle d'audience. » (Sœur CHOLAT).

Une des tâches principales de la défense était donc de lutter contre ses identifications arbitraires. C'est dans ce but qu'écrivait l'avocat allemand MAEFFERT à ses confrères français une lettre dont nous publions l'extrait ci-dessous :

« La vérité menant à l'acquittement dans un procès politique consiste à démontrer une contradiction entre le témoignage d'un représentant des forces de l'ordre et celui d'un autre représentant des forces de l'ordre. Ou bien que les policiers ne répètent plus le mensonge par lequel ils ont auparavant accusé un inculpé. Les mensonges sur lesquels se base une accusation politique ne viennent pas du cœur ou de la tête des témoins de l'accusation. Ces mensonges sont des exemples des ordres des dirigeants pour les exécutants. C'est pourquoi le dévoilement des mensonges policiers dans un procès public est forcément basé sur cette contradiction. Le flic étant tout seul à la

barre représente le point le plus faible dans la construction mensongère de l'appareil d'État. C'est surtout par sa présence qu'on peut dénoncer le mensonge. Il faut qu'il soit le témoin le plus important pour notre preuve.

Car il ne manquait pas de témoins de la défense venant apporter la contradiction aux propos fallacieux des gendarmes.

Des amis des inculpés par exemple qui, étant à leurs côtés à la manifestation, pouvaient affirmer sous la foi du serment que tel ou tel ne s'était jamais trouvé au sein des affrontements, et portait un vêtement différent de celui indiqué par les gendarmes.

Ainsi pour l'inculpé Kuhn :

Gendarme Cercel :

« ... Kuhn avait une veste treillis... »

Monsieur Kortte :

« ... Kuhn avait un pantalon clair et un ciré jaune... »

Pour l'inculpé Jager :

Gendarme Czapla :

« ... Je reconnais Jager, il avait un ciré et un pantalon jaune... »

Monsieur Wyneken :

« ... Nous portions tous des vêtements contre la pluie, de différentes couleurs. Jager avait une cape longue et bleue... »

Mais comme l'écrivait un journaliste du « Monde » le 9/8/1977 :

« Pour un juge, entre la parole d'un participant à une manifestation et celle d'un représentant de la force publique, la vérité ne saurait être que du côté du second ».

LA LOURDEUR DES PEINES...

Bechtloff Lutz : 6 mois d'emprisonnement, dont 3 avec sursis.

Mons Lucien : 6 mois d'emprisonnement, dont 3 avec sursis.

Muller Rolland : 6 mois d'emprisonnement, dont 3 avec sursis.

Jager Hans Pieter : 3 mois d'emprisonnement, dont 2 avec sursis.

Krahenbuhl Rudolph : 3 mois d'emprisonnement, dont 2 avec sursis.

Schweizer Joseph : 3 mois d'emprisonnement, dont 2 avec sursis.

Ciaramaglia Thérèse : 1 mois d'emprisonnement avec sursis.

Kuhn Harmut : 1 mois d'emprisonnement avec sursis.

Driat Benoit : relaxe.

Hinderberger Konrad : relaxe.

Nebel Herbert : relaxe.

Schmid Joël : relaxe.

LOURDES CONDAMNATIONS AU PROCÈS DE BOURGOIN

N.B. ; Même verdict en appel à Grenoble, sauf pour Ciaramaglia Thérèse et Kuhn Hartmut relaxés (mais ils étaient déjà en liberté...).

A noter que Thérèse devait être relaxée, selon le ministère public, puisque trouvée porteuse de boulons dans sa poche, elle ne les avait donc pas utilisés!!!



Après un tel déploiement de forces policières, après le bilan meurtrier de la répression dû à l'emploi délibéré d'armes de guerre, il fallait à tout prix trouver une justification : il fallait trouver des coupables!

C'est aux juges de Bourgoin, paisibles magistrats de province, qu'on a confié ce rôle.

Respectueux du pouvoir politique, les juges de Bourgoin ont accédé aux désirs clairement exprimés de Giscard, Bonnet, Jannin et autres :

- il faut porter un coup au mouvement anti-nucléaire en le criminalisant;
- la violence première était du côté des manifestants;
- les casseurs sont les Allemands.

Devant des représentants de la presse souvent médusés et surpris, ils se sont prêtés à une parodie de justice. Certes, ce fût la pagaille et bien des choses semblaient possibles dans le prétoire de Bourgoin où l'on a pu prendre des photos, s'allonger pour dormir, casser la croûte, fumer, garder sa casquette sur la tête...

Mais, le dimanche 7 août, au matin, après un procès marathon de 24 heures, et peu avant l'heure de la messe, la décision de justice tombait, maintenant la plupart des inculpés en prison et ramenant tous ceux qui les soutenaient à la dure réalité de la répression.

Par cette décision, les juges ont écarté de la répression judiciaire ceux dont l'arrestation reposait sur des critères manifestement farfelus (Driat et son couteau à manche en plastique, etc.) et ceux pour lesquels les gardes mobiles avaient hésité ou s'étaient complètement trompés (Hinderberger, Nebel et Schmid).

Pour les condamnations il semble que deux paramètres aient été retenus :

- la nationalité;
- le nombre des reconnaissances.

La nationalité d'abord, parce que les juges devaient accréditer la thèse du « casseur allemand » que l'intoxication gouvernementale avait largement répandu par Jannin

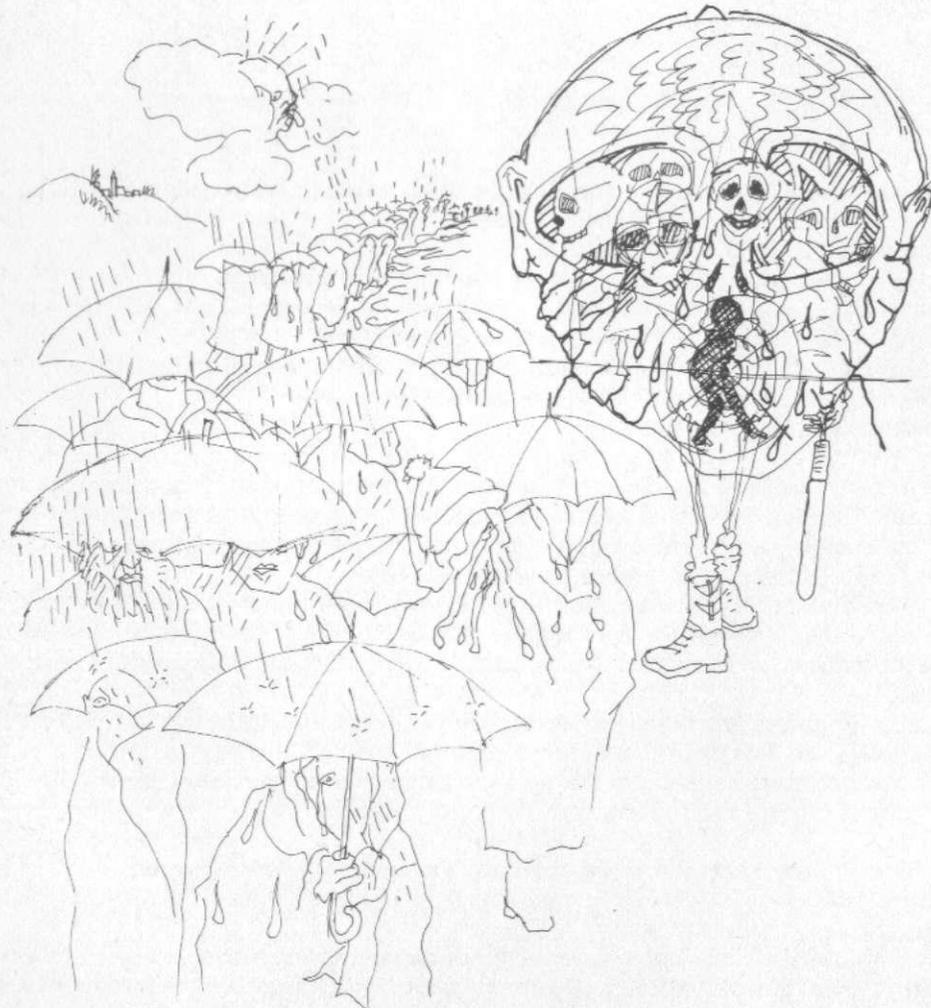
interposé, avec le conditionnement des CRS et gardes mobiles (projection de films sur les grandes manifestations anti-nucléaires allemandes, consignes particulières de fouilles pour les véhicules allemands, perquisitions au camping allemand...).

Le nombre des reconnaissances a été vraisemblablement le second critère retenu. Il est clair qu'entre les témoignages des gendarmes (seules bases concrètes des poursuites) et ceux amenés par la défense, le tribunal a retenu les premiers, sans cela pas de condamnation possible!

Aussi, une fois ce choix fait, le barème suivant semble avoir été retenu :

3 reconnaissances (et plus) : 3 mois de prison fermes (cas de Mons, Brechtloff);
1 reconnaissance : 1 mois de prison ferme ou avec sursis selon l'attitude présumée de l'individu au cours de la manifestation.

Ainsi, prolongeant la bestialité de la répression policière, la répression judiciaire s'est abattue sur les « inculpés de Malville » pour donner un coup d'arrêt au mouvement anti-nucléaire national et international.



BOURGOIN : DOUZE MANIFESTANTS DE MALVILLE SONT JUGES

Une semaine après les graves incidents de Creys-Malville, deux événements liés à l'équipement du territoire et à ses conséquences sur l'environnement retenaient l'attention : le procès des douze manifestants, jugés samedi 6 août, à Bourgoin-Jallieu, et le rassemblement, à l'initiative des écologistes et d'agriculteurs de la Lozère, contre la construction du barrage de Naussac. Le P.C. se tient à l'écart de cette manifestation.

Le procès paraissait devoir durer plus longtemps que prévu en raison des interventions de la défense et du grand nombre de témoins. Quinze cents personnes environ stationnaient aux alentours du palais de justice.

En Lozère, le préfet, M. Félix Henry, a déclaré : « Des précautions exceptionnelles ont été prises pour faire respecter l'ordre public ».

Ces deux événements illustrent les difficultés de concilier les nécessités respectives de l'équipement et de l'environnement. Sur ce point, M. Raymond Barre, premier ministre, a déclaré, vendredi 5 août, à Quimper, que le programme nucléaire français serait exécuté et que les contestations pouvaient s'expliquer par la méconnaissance du dossier ou par une confusion injustifiée.

De nos envoyés spéciaux

Bourgoin-Jallieu — L'audience du tribunal correctionnel de Bourgoin-Jallieu, présidé par M. Léon Mannent, devant lequel comparaissaient samedi 6 août les douze manifestants — sept Allemands, trois Français et deux Suisses — arrêtés au soir des événements de Creys-Malville le dimanche 31 juillet, s'est ouverte à 9H. 10.

Les douze inculpés sont défendus par autant d'avocats, dont quatre de nationalité allemande. Le consul général d'Allemagne fédérale assiste aux débats, au premier rang. A l'appel des témoins, 53 personnes (dont 22 gendarmes mobiles), et au rang desquels figure M. Louis Mermaz, président du conseil général de l'Isère (P.S.), répondent présent, laissant augurer d'une audience particulièrement longue.

Mais avant même l'ouverture des débats, Me Jean-Jacques de Felice dépose les conclusions demandant la nullité des poursuites. « Nous n'admettons pas une justice qui procède par prise d'otages et par vengeance. Le caractère politique de cette affaire est évident. Le choix des inculpés, leur arrestation plusieurs heures après les faits, le démontrent. En conséquence, la procédure de flagrant délit et l'inculpation au titre de l'article 314 du code pénal ne peuvent être retenues. La loi anti-casseurs, loi exceptionnelle de notre code, vise ceux qui se rendent responsables d'actes de vandalisme et agissent par intérêt personnel. Ce n'est pas le cas de ces jeunes gens qui ont manifesté par idéal ». « Enfin, dit-il, cette répression s'est effectuée dans un esprit xénophobe. La loi contre le racisme et la xénophobie a été violée et, de plus, nos clients ont été victimes de brutalités ».

Après cinq minutes de délibéré, le tribunal décide de joindre l'incident au fond. Mais un second incident survient peu après, alors que l'on commence l'interrogatoire des prévenus. Lorsque M. Lucian Bechloff, ressortissant allemand, explique qu'il est venu à Malville pour manifester pacifiquement, qu'il a été arrêté vers 20 heures à Courtenay, en dehors du périmètre interdit par l'arrêté préfectoral, son défenseur bilingue estime que la traduction n'est pas fidèle et demande au tribunal de récuser l'interprète.

Bernard Elie
et Claude Francillon.

LE PROCES DE BOURGOIN-JALLIEU

A 11 heures, l'audience est suspendue. Elle reprend peu avant midi, avec l'interrogatoire d'identité des prévenus suisses et français. Quelques minutes plus tard, elle est suspendue jusqu'à 14 heures, dans l'attente d'une solution pour les prévenus allemands.

A l'extérieur, mille cinq cents militants antinucléaires s'étaient rassemblés, dès 9 heures, sur la place de l'église de Bourgoin-Jallieu, à quelques mètres du palais de justice. C'est le service d'ordre mis en place par des comités Malville — deux cents écologistes munis de brassard «Non aux centrales nucléaires» — qui assurait le contrôle très rigoureux, des voies d'accès au tribunal.

Quelques minutes avant le début du procès, un discret service d'ordre avait pris position aux abords du palais de justice : cinquante gendarmes «en tenue d'été», mais le fusil à l'épaule. La mise en place du dispositif avait été décidée en accord avec les services de police, et du parquet, le maire de Bourgoin-Jallieu, M. Pierre Oudot (P.S.), et les représentants des comités Malville.

Bernard Elie
et Claude Francillon.

DEUX MILLE PERSONNES A PARIS

C'est par des discussions sereines mais animées sur le déroulement de la manifestation de Creys-Malville qu'a débuté vendredi soir 5 août à Paris, devant la gare Montparnasse, le rassemblement auquel avait appelé le comité Malville de Paris, ainsi que des organisations d'extrême gauche. Un peu plus de 2.000 personnes s'étaient groupées place Raoul-Dautry, au pied de la tour Maine-Montparnasse, dont les entrées étaient sérieusement contrôlées, d'autant plus qu'une quinzaine de personnes appartenant à la société Jacques Borel international, qui occupe une partie du cinquante-sixième et dernier étage de l'immeuble s'étaient mises en grève l'après-midi même.

Les organisateurs du rassemblement ont appelé à signer une pétition réclamant «une inculpation collective», s'élevant «contre la psychose collective anti-étrangère, et notamment anti-allemande, créée par le pouvoir, contre les violences policières» et réaffirmant «leur volonté de poursuivre leur lutte contre la société nucléaire».

Un cortège s'est ensuite formé en direction de Sèvres-Lecourbe. En tête de la manifestation, derrière une grande banderole rouge : «Malville, ils tuent et empoisonnent, libérez nos camarades», une pancarte noire : «Vital Michalon, trente et un ans, professeur de physique. Mort contre le nucléaire». Peu de calicots, quelques drapeaux verts, quelques drapeaux noirs et une bannière représentant un soleil. Un défilé calme au cours duquel les manifestants ont cependant réclamé la démission et l'inculpation du Préfet, M. René Jannin, «raciste et assassin», la libération des personnes inculpées et soutenu les sept ressortissants allemands poursuivis, fustigeant au passage «Giscard, Bonnet, complices et assassins». «Europe nucléaire, Europe policière. Solidarité internationale».

Le cortège s'est disloqué vers 19H. 30, après que les organisateurs eurent appelé les participants à se retrouver ce samedi 6 août au palais de justice de Bourgoin-Jallieu où doivent être déposées les pétitions. Il n'y eut aucun incident, les forces de l'ordre étant restées très discrètes, mais quelques photographes de presse furent à plusieurs reprises pris à partie par des jeunes gens qui marchaient à côté du défilé.

L'Aurore du 8/8/1977

LE PROCÈS PAGAILLE

AUX POINTS CHAUDS DE LA CONTESTATION ECOLOGIQUE

BOURGOIN : Il a fallu 24 heures d'une audience confuse pour juger les douze manifestants de Malville. L'explosion de colère qu'on redoutait n'a pas eu lieu.

Le moins qu'on puisse dire, est que la justice n'a pas été rendue avec la plus parfaite sérénité à Bourgoin. Tout sonnait faux en cette audience marathon, qui est sans doute la plus longue (un peu plus de vingt quatre heures) de l'histoire judiciaire moderne : les douze inculpés qui furent tous appréhendés plusieurs heures après les affrontements, bien loin de Faverge, les témoins, de quelque bord qu'ils soient.

Quant au public, mieux vaut ne pas s'étendre sur son attitude ! Qui aurait pu penser, en effet, qu'on puisse se vautrer pareillement dans un tribunal, y flirter et même y casser la croûte ! («Tiens, un morceau de camembert ; passe-moi la gourde, je crève de soif...»). Et les centaines de policiers en tenue de maintien de l'ordre, et les 1.500 manifestants excités qui se mouvaient aux abords du bâtiment n'ont fait qu'ajouter à la pagaille.

On constate aujourd'hui que c'était une erreur de juger aussi rapidement les sept Allemands, les trois Français et les deux Suisses détenus depuis le 1er août. Car, comme il n'y eut pratiquement pas d'instruction, il fallait que celle-ci soit faite pendant le procès. Et elle a été forcément bâclée, même dans cette audience à ne plus finir. Les débats, ce qui n'arrange pas les choses, ont dû se dérouler en français et en allemand.

LAMPISTES

L'impression de malaise qui allait peu à peu envahir les observateurs était également provoquée par le fait qu'aucun des douze inculpés n'apparaissait de façon certaine comme un des émeutiers de Faverge. Plus le procès «avançait», et plus on avait la conviction que les jeunes gens amenés ici menottes aux poignets, n'étaient que des lampistes raflés au hasard.

A l'exception d'un Allemand, qui affirmait qu'il passait par hasard à Morestel, tous reconnaissaient avoir participé à la marche antinucléaire. Mais c'est tout. Une fille a été arrêtée parce qu'on avait trouvé sur elle deux boulons ; deux garçons parce que, en bons campeurs, ils étaient porteurs d'un canif. Un autre avait certes un couteau à cran d'arrêt.

Pourquoi avoir voulu ce procès ? Il eût fallu, sur le terrain, pendant l'émeute, procéder à l'arrestation des groupes fauteurs de troubles. C'était possible, et même facile, si l'on en croit les gendarmes-parachutistes de Mont-de-Marsan, qui étaient volontaires pour cette mission. Pourquoi avoir soudain décidé, des heures après les affrontements, de faire à tout prix des prisonniers ?

SEVICES

A défaut de convaincre les assistants de la culpabilité de tous les inculpés, les débats ont permis d'insister sur les bavures. Nombreux furent les témoins — habitants de Morestel en particulier — qui dénoncèrent par exemple les brutalités des gendarmes mobiles et des C.R.S. qui galopèrent dimanche soir à travers les rues de Morestel. Certains, dont deux soeurs franciscaines, expliquèrent comment elles avaient soustrait des écologistes, des filles surtout, aux poursuites. D'autres affirmèrent que des grenades furent lancées dans des cours où jouaient des enfants.

Presque tous les témoignages d'ailleurs se situaient en marge du procès. Ils n'avaient pas pour but de défendre tel ou tel inculpé, mais plutôt de dénoncer en bloc les excès. A l'intérieur de celui-ci, c'était donc un autre procès qui se fit au milieu de la nuit : celui des forces de l'ordre. Les inculpés eux-mêmes firent état de sévices pendant leur interrogatoire. Un Allemand expliqua qu'on avait menacer de lâcher des chiens contre lui s'il ne signait pas sa déposition.

Auparavant, vingt-deux gendarmes de cet escadron de Pithiviers, qui subirent les assauts les plus sérieux (onze blessés, dont trois gravement) avaient témoigné.

Ils justifiaient d'abord l'emploi des grenades offensives comme un moindre mal, car, «si elles n'avaient pas été efficaces pour contenir les manifestants, nous n'aurions alors eu que nos fusils pour le faire !...».

Le capitaine Lacroix, chef de l'escadron, a dit que «les attaquants étaient parfaitement organisés et savaient manœuvrer». Il a aussi révélé qu'ils détenaient des explosifs et que c'est l'un de leur engins meurtriers qui avait jeté à terre neuf de ses gendarmes, dont le chef Touzau, dont la main a été arrachée.

Quel dommage que ce ne soit pas ces gens-là qui aient comparu devant le tribunal de Bourgoin où les procès de Gérard Nicoud feront désormais figure de modèle de clarté et de limpidité en comparaison de celui-là !

L'audience avait commencé samedi un peu après 9 heures. Elle s'est terminée dimanche, peu avant 10 heures, par la lecture du jugement : trois manifestants ont été condamnés à 6 mois de prison dont 3 avec sursis, trois autres à 3 mois dont 2 avec sursis, 2 à 1 mois avec sursis et les quatre derniers ont été relaxés. Certains trouveront ce jugement sévère. D'autres se féliciteront de sa modération. Mais en définitive, il n'a pas entraîné l'explosion de colère que l'on pouvait redouter. Il est vrai que les écologistes avaient compris la leçon de Malville : un service d'ordre avait été mis en place par les amis de Brice Lalonde — qui vient de se prononcer catégoriquement pour la non-violence — pour contenir les quelques provocateurs présents à Bourgoin. Et les avocats ont dit qu'ils ne feraient pas appel.

LE PREFET A EU RAISON DISENT 52 % DES FRANCAIS

Cinquante-deux pour cent des Français estiment que le gouvernement a eu raison de demander au préfet de l'Isère d'empêcher à tout prix les manifestants écologistes d'approcher du chantier du surgénérateur «Super-Phénix» de Creys-Malville, révèle un sondage de la SOFRES, publié aujourd'hui par l'hebdomadaire «Le Nouvel Observateur».

Trente-neuf pour cent contre, jugent que le gouvernement a eu tort et 9 pour cent n'ont pas exprimé d'opinion.

D'autre part, 48 pour cent des 1.000 personnes de l'échantillonnage représentatif interrogées, estiment que les organisateurs du rassemblement ont eu tort de maintenir la manifestation malgré l'interdiction préfectorale, et 40 pour cent, jugent qu'ils ont eu raison.

A la question de savoir quelle serait leur attitude, si une centrale nucléaire devait s'installer dans leur région, 51 pour cent ont répondu qu'ils ne s'y opposeraient pas, pour 38 pour cent qui ont déclaré qu'ils s'y opposeraient résolument.

Une majorité de Français (56 %), — communistes compris — est favorable à l'idée d'un référendum pour demander aux Français s'ils sont pour ou contre les centrales nucléaires.

Enfin, il ressort de ce sondage, que la position des candidats et des partis sur le problème du nucléaire, n'influencera guère le vote lors des prochaines élections législatives.

L'Humanité du 8/8/1977

DEUX JOURNEES CONFUSES

GOUVERNEMENT ET PROVOCATEURS ABSENTS DU PROCES DE BOURGOIN N'ONT PAS TROUVE DE MASSE DE MANOEUVRE A NAUSSAC

Rien n'avait été négligé pour faire de ce samedi et de ce dimanche, un week-end «chaud». On nous promettait la «suite» de Malville, où le 31 juillet les affrontements entre policiers et groupes provocateurs firent un mort et de nombreux blessés.

Les «stratèges de la tension», pour cette fois, resteront sur leur faim. L'esprit de responsabilité des communistes, leurs explications, l'attitude sans ambiguïté de la C.G.T. ont évité le pire, les positions

des uns et des autres ont sans doute contribué à faire la clarté dans certains esprits et à rendre plus prudents certains autres.

A Naussac, les «verts» étaient moins nombreux que ne le prévoyaient les organisateurs. Les forces de l'ordre, en revanche, avaient été considérablement étoffées. «Des précautions exceptionnelles ont été prises pour faire respecter l'ordre public», disait, samedi, le représentant du pouvoir, le préfet Félix Henry. Il ajoutait, qu'il lui appartenait de «protéger les personnes et les biens au cas où des éléments violents chercheraient l'incident».

A Bourgoin-Jallieu, où étaient jugés en vertu de la loi «anti-casseurs», douze manifestants arrêtés après les incidents de Malville, ce fut 24 heures de grand spectacle. Commencée samedi à 9 heures, l'audience du tribunal de grande instance s'est achevée dimanche matin. Une vingtaine de témoins pour l'accusation — des gendarmes essentiellement —, une trentaine pour la défense. Dehors, plusieurs centaines de manifestants, un slogan aux lèvres : «Jannin démission !».

M. Jannin, c'est ce préfet de l'Isère dont on veut faire l'unique responsable des incidents de Malville, manière de blanchir le gouvernement et d'ignorer les agissements répétés des groupes provocateurs. Ne disait-il pas, ce préfet que «tout dépend, en pareilles circonstances, de la personnalité du ministre de l'Intérieur...».

Dimanche donc, le verdict est tombé : trois peines de prison de six mois (trois mois ferme), deux peines de trois mois (un mois ferme)... De quoi entretenir la tension ? Il se pourrait... Les véritables provocateurs continuent leur besogne... ailleurs, comme à Cherbourg ou à Bordeaux, contre l'E.D.F. et son personnel. Quant au pouvoir, stratégie de la violence oblige, il inspire bien des titres inquiétants à la télévision qu'il contrôle, et promène ses forces de l'ordre. Ostensiblement.

Le Figaro

PAS D'INCIDENTS APRES LE PROCES MARATHON DES INCULPES DE CREYS-MALVILLE

Quatre manifestants relaxés, six condamnés à la prison ferme, deux bénéficient du sursis

Huit condamnations assorties de sursis et quatre relaxes ont servi d'épilogue à un procès qui, commencé samedi matin, s'est achevé dimanche. Pendant plus de vingt-quatre heures, le tribunal de Bourgoin a jugé en procédure de flagrant délit et selon la loi anti-casseurs douze manifestants arrêtés au soir des violents incidents qui avaient suivi la manifestation écologique organisée sur le site de Creys-Malville la semaine dernière.

Bourgoin : de notre envoyé spécial Jean-Jacques Leblond

Le bilan de ces échauffourées avait été lourd. On releva un mort, Vital Michalon, dont les obsèques seront célébrées ce lundi à Die, et plusieurs blessés graves dont trois durent être amputés.

Les douze inculpés — parmi lesquels six Allemands, trois Suisses et trois Français — avaient été appréhendés hors du périmètre interdit. Appartenaient-ils au groupe des quelques trois cents violents qui affrontèrent les forces de l'ordre et dont un officier de gendarmerie dira à l'audience : «A leur tactique, j'ai compris qu'ils voulaient casser du flic» ? Les douze avocats du collectif de défense le contestèrent en déposant des conclusions portant sur la définition exacte du délit et la compétence du tribunal. Les huit défenseurs français et les quatre allemands récusèrent ensuite l'interprète dont les traductions paraissaient hésitantes et l'on dut aller chercher un autre truchement à Lyon.

Le débat, suivi par une centaine d'écologistes, hésita donc entre la tribune politique, où avaient voulu l'installer les avocats et la stricte juridiction où le ramena le procureur Pupin. Il fut en outre alourdi par une soixantaine de témoignages sollicités tant par la défense que par l'accusation. Ces

dépositions, précédées par un appel à l'indulgence de Louis Mermaz, député socialiste de l'Isère, occupèrent l'entière journée de samedi et une bonne partie de la nuit suivante.

Ce ne fut en effet qu'à 5 heures du matin, dimanche, que le ministère public prit ses réquisitions : il réclama des peines, mais n'accorda pas le sursis pour certaines d'entre elles. Le collectif de défense prit ensuite la relève et ce ne fut qu'à 10H. 30, après un long délibéré de deux heures quarante-cinq, que fut connu le jugement : trois peines à six mois de prison dont trois avec sursis, trois peines à trois mois dont deux avec sursis, deux peines à un mois avec sursis et quatre relaxes.

NERVOSITE

Ce n'est pas sans une visible nervosité que ce jugement fut accueilli par les amis des inculpés qui attendaient à l'extérieur. Ils s'étaient réunis à deux mille, la veille, sur la place Carnot, à une centaine de mètres du palais de justice. Banderoles rouges et calicots noirs, affiches pacifistes ou antinucléaires avaient été tendus ou collés sous l'abside de l'église Saint-Jean-Baptiste. Deux voitures sono retransmettaient en français et en allemand, la relation du procès sans excessive outrance verbale.

A tous ces manifestants qui avaient fait étape à Romans avant d'aller à Naussac, la municipalité socialiste avait offert la grand salle du palais des sports. A la nuit tombante, ne demeurèrent que les plus déterminés qui, casqués, s'installèrent dans leur sac de couchage et dormirent à même le sol. L'écologie allait-elle être une nouvelle fois le support de la violence pour les «casseurs»? On le craignit, et les gendarmes mobiles resserrèrent un dispositif jusqu'ici léger et pratiquement invincible.

BREVE MANIFESTATION

Les divers comités antinucléaires avaient de leur côté organisé un service d'ordre qui se montra efficace dans la journée mais qui se dilua dans la soirée. Un statu quo s'établit jusqu'au lendemain matin, seulement entrecoupé de chants révolutionnaires et de quolibets à l'intention du service d'ordre.

De toute évidence, le «noyau dur» de la contestation antinucléaire se prononça. Les condamnations provoquèrent de violentes protestations, mais les plus excités en restèrent au stade des intentions. En cortège, un millier de manifestants se répandit dans les rues de Bourgoin aux cris de «justice pourrie» et «préfet assassin».

En fin de matinée, le calme revenait : après avoir tenu une réunion d'information à l'intérieur de l'église, les derniers «irréductibles» se séparaient sous la pluie. Ils ont toutefois annoncé qu'il ferait une grève de la faim, à partir de lundi, pour obtenir la libération des six des leurs qui ont été condamnés à la prison ferme. Mais de leur côté, les avocats de ces derniers ont affirmé qu'ils ne feraient vraisemblablement pas appel.

LE DETAIL DU JUGEMENT :

- Lucien Mons (Français), six mois de prison, dont trois avec sursis.
- Lucien Bechloff (Allemand), six mois de prison dont trois avec sursis.
- Roland Muller (Allemand), six mois de prison dont trois avec sursis.
- Rudolph Kranendhul (Suisse), trois mois de prison dont trois avec sursis.
- Hans Jager (Allemand), trois mois de prison dont deux avec sursis.
- Joseph Schweizer (Allemand), trois mois de prison dont deux avec sursis.
- Hartmut Kuhn (Allemand), un mois de prison avec sursis pour port d'arme, relaxé pour son inculpation en vertu de la loi anti-casseurs.
- Thérèse Ciacamanglia (Française), un mois de prison avec sursis.
- Bernard Driat (Français), relaxé.
- Joël Schmidt (Suisse), relaxé.
- Herbert Nebel (Allemand), relaxé.
- Konrad Hindenberger (Allemand), relaxé.

APRES LES AFFRONTMENTS DE CREYS-MALVILLE

APRES L'ENONCE DU JUGEMENT SEVERE QUI CONDAMNAIT SIX DES LEURS A DES PEINES DE PRISON FERME LES ANTI-NUCLEAIRES ONT SU SURMONTER LEUR DECEPTION

L'HEURE DU JUGEMENT A BOURGOIN

SIX CONDAMNATIONS A LA PRISON FERME

LES ANTI-NUCLEAIRES ONT SU SURMONTER LEUR DECEPTION

Bourgoin — Huit condamnations assorties de sursis partiel ou total, quatre inculpés relaxés, tel est le verdict rendu hier en début de matinée par le tribunal de Bourgoin, contre les douze manifestants inculpés à la suite de la manifestation anti-nucléaire.

Ce verdict, au terme d'un procès marathon de vingt-quatre heures qui s'était poursuivi toute la nuit, a été jugé sévère par les uns, notamment les écologistes qui ont aussitôt manifesté leur réprobation, indulgent par les autres.

Le tribunal avait dû entendre près d'une cinquantaine de témoins. Trois des inculpés ont été condamnés à six mois de prison dont trois avec sursis, trois ont été condamnés à trois mois dont deux avec sursis, et deux à un mois avec sursis.

Bourgoin — Le procès-marathon de Bourgoin s'est donc achevé par une sanction sévère. Ce jugement qui comportait plusieurs peines de prison ferme — 6 condamnés resteront incarcérés — a été un coup très dur pour les écologistes venus apporter leur soutien à leurs camarades emprisonnés.

Au fil des débats, et surtout en écoutant les avocats démonter pièces par pièces le dossier de l'accusation, ils avaient acquis la certitude que le slogan que scandaient à l'extérieur plusieurs centaines de manifestants, «Libérez nos camarades» serait entendu par les juges.

Aussi, lorsque le président Mannent annonça la sentence, une immense déception succéda à l'optimisme qui régnait depuis l'aube dans les rangs des écologistes.

Les 24 heures de Bourgoin

Mais revenons au procès : il restera dans les annales de l'histoire de la justice française. Non seulement par l'atmosphère dans laquelle il s'est déroulé, mais par sa longueur. Un véritable record. En effet jamais on avait vu une audience durer 24 heures. Ces «24 heures de Bourgoin», ne contribuèrent pas à la sérénité ou plutôt à la dignité des débats. Néanmoins les principaux acteurs du drame réussissaient à vaincre leur fatigue.

A notre avis la défense et l'accusation ont commis la même erreur : celle de citer trop de témoins. Et surtout trop de témoins dont les déclarations n'avaient que peu sinon pas de rapport avec les faits reprochés aux inculpés.

La défense a voulu mettre en évidence la brutalité de la répression policière. L'accusation, elle, a insisté sur la violence des manifestants. On a donc eu le droit à deux tableaux dont le décor était peut-être le même mais les personnages bien différents. On ne parlait pas de la même chose, on n'employait pas le même langage.

Le procès de Bourgoin, c'était en fait la parole des gendarmes contre celle des manifestants. Le tribunal on le sait a tranché en faveur des premiers.

Une ambiance inouïe.

Peut-être au moment où sonna l'heure de la justice, les anti-nucléaires prirent-ils vraiment conscience de la gravité des faits qui se sont déroulés le 31 juillet à Malville, et mesurèrent-ils l'ampleur des conséquences qui en découlent.

La longueur du procès, l'ambiance qui régna tout au long de cette audience, les incidents de procédure avaient sans doute fini par faire oublier le véritable enjeu. Comme nous l'écrivions dans nos dernières éditions, au fil des heures le président avait de plus en plus de difficulté à maintenir la dignité des débats. Alors que les témoins défilaient à la barre, le tribunal se transformait progressivement en «Cour des miracles».

Dans la partie réservée au public, dormeurs et dîneurs se disputaient la place. Allongés à même le sol, parfois dans un sac de couchage ou enroulés dans une couverture, une dizaine d'écologistes terrassés par le sommeil dormaient profondément. Près d'eux des groupes mangeaient ou buvaient indifférents aux déclarations des témoins.

Dehors sur les pelouses du palais de justice, le spectacle était identique ; on y rêvait à la belle étoile ou l'on y pique-niquait. On avait jamais vu pareil spectacle dans une enceinte de justice. Mais voulait-on sans doute, comme l'avait souhaité le procureur de la République, dédramatiser la situation au risque même qu'elle ne devienne un peu burlesque.

Les inculpés étaient eux aussi très détendus ; ils tenaient de longues conversations entre eux ou avec les avocats ou même avec quelques amis. Quant aux journalistes, ils étaient assis par terre au pied de l'estrade sur laquelle siégeait le tribunal alors que les bancs de la presse étaient eux occupés par des écologistes.

La chaleur qui régnait sur ce petit monde coloré avait transformé le prétoire en sauna. Telle fut l'ambiance dans laquelle se déroula l'audience de la nuit qui permit au procureur de requérir, et aux avocats de plaider. Ces derniers devaient demander la relaxe de leurs clients en raison de l'absence de preuves sérieuses.

LES REACTIONS

Louis Mermaz : «Je n'ai pas acquis l'intime conviction que ceux qui viennent d'être condamnés soient coupables».

Sitôt le jugement connu, M. Louis Mermaz, président du conseil général de l'Isère, qui a suivi tout les débats de ce procès, nous a déclaré : «Nous sortons d'un procès qui a duré 25 heures d'affilée avec l'audition de 53 témoins. Est-ce que l'épuisement physique et nerveux dans lequel nous sommes forcément, contribue à la lucidité et à la sérénité de la décision ? «Cité comme témoin par la défense, j'ai dit que j'estimais que les douze inculpés avaient d'abord été des otages capturés à l'issue d'opérations de ratissage qui sont intervenues plusieurs heures après la fin des affrontements».

«La loi interdit de commenter une décision de justice. Je ne le ferai donc pas. Mais en ce qui me concerne, je n'ai pas du tout acquis l'intime conviction que ceux qui viennent d'être condamnés à des peines assez sévères, soient coupables».

«Indépendamment de ce qu'entreprendront les avocats, il nous faut alerter l'opinion publique. Le débat nucléaire va devenir un grand débat national. Il ne peut s'engager que si l'apaisement se fait dans le pays».

Recueilli
par Patrice Nonni.

LES INCULPES ETRANGERS EXPULSES DE FRANCE

A leur sortie de prison, les inculpés étrangers qui avaient été condamnés à une peine d'emprisonnement avec sursis ou même relaxés des fins de la poursuite se voyaient signifier leur expulsion du territoire français.

Alors que s'effectuaient les formalités de levée d'échou, les manifestants au nombre de 500 défilèrent calmement dans les rues de Bourgoin. Leurs dirigeants avaient en effet tenu à les éloigner des forces de l'ordre afin d'éviter tout incident. Ils réussissaient parfaitement à contrôler la situation alors que de leur côté les gendarmes mobiles se faisaient les plus discrets possible. Si nous insistons sur ce fait, c'est que nous considérons que lorsque des hommes et surtout des jeunes savent accepter avec sagesse des décisions contraires à leur espoir, ils font preuve d'une maturité et d'un courage qui méritent le respect.

Ce qui n'avait pas été le cas pour «les combattants casqués et masqués de Faverges».

Jean Enkaoua.

Le Matin du 8/8/1977

... AU PROCES DE BOURGOIN

De notre envoyé spécial Richard Cannavo

L'AHURISSANT JUGEMENT HUIT CONDAMNATIONS, APRES 24 HEURES DE DEBAT DESORDONNES

A Bourgoin, les juges ont donné raison au préfet Jannin. A l'issue de la plus longue audience de flagrants délits qu'ait jamais connue la justice française (vingt-quatre heures), ils ont condamné lourdement les manifestants arrêtés le week-end dernier à Creys-Malville.

Trois jeunes gens (deux Allemands et un Français) ont été condamnés à six mois de prison dont trois avec sursis. Trois autres (deux Allemands et un Suisse) à trois mois de prison avec sursis. Un Allemand (relaxé en ce qui concerne la loi anti-casseurs mais condamné pour port d'arme prohibée) et une Française à un mois de prison avec sursis. Quatre personnes ont été relaxées : deux Allemands, un Suisse et un Français.

Cité comme témoin par la défense, Louis Mermaz, député socialiste et président du conseil général de l'Isère a déclaré : «J'estime que les douze inculpés sont des otages capturés à l'issue d'opérations de ratissage qui sont intervenues après la fin des affrontements».

«...Dans le box, devrait se trouver le préfet Jannin... — Je proteste ! Je proteste !».

Le procureur a jailli comme un diabolin. Ce petit homme rond, aux cheveux roux, à la voix rauque, martèle de ses poings serrés son pupitre en hurlant : «Je proteste ! Je proteste !» On entend fuser quelques rires. Apaisant, le président Mannent lâche dans un sourire : «Bof ! Ce n'est là, après tout, qu'une déclaration écologique». Curieux procès que celui-là, engagé dans une invraisemblable ambiance de foire, achevé dans une pesante atmosphère de haine, et laissant un arrière-goût amer, une intenable impression de malaise. En vingt-quatre heures, la petite salle étouffante du tribunal de Bourgoin aura été le théâtre de scènes ahurissantes, certainement jamais vues dans un prétoire. Pendant des heures, n'importe qui s'est assis n'importe où, par terre, sur les tables, sur les dossiers des bancs. N'importe qui vient parler aux prévenus, qui, lors des suspensions d'audience, vont et viennent tranquillement dans la foule. Rien de tout cela ne semble vraiment sérieux, pas même ce petit président brouillon, trop souvent dépassé, balbutiant, entouré de deux assesseurs mollement somnolents. D'autant moins sérieux qu'au cours de ce procès fleuve on aura beaucoup parlé de la manifestation de Malville, un peu du nucléaire, et bien peu, en définitive, des douze prévenus, dont on se demande de plus en plus, au long des débats, ce qu'ils font ici.

Commencée à 10h., samedi l'audition des prévenus — sept Allemands, trois Français et deux Suisses —, tous poursuivis pour «action concertée menée à force ouverte» ou «port d'armes de sixième catégorie», ou les deux — se prolongera jusqu'à 16h. C'est une tâche fastidieuse, tout devant être systématiquement traduit en allemand. Premier incident : la traductrice, jugée trop «schématique» dans ses «interprétations», sera très vite récusée par la défense.

Les prévenus racontent les sévices subis lors de leur arrestation ; un avocat allemand affirme que les témoins de l'accusation suivent les débats derrière une porte entrebâillée. Le procureur, outré, dément. On continue.

Brandies par le président, les fameuses armes de sixième catégorie provoquent bien des rires : un couteau à fromage pour l'un, deux boulons pour l'autre, un minuscule canif en plastique pour le troisième, etc. Le dossier à charge paraît bien mince.

Les vingt témoins de l'accusation appartiennent aux forces de l'ordre. Et tous emploient un langage purement militaire, reconnaissant avoir utilisé des grenades offensives devant « la remarquable organisation des assaillants ». « C'est la seule arme efficace, viendra expliquer le lieutenant Brévins. Après ça, nous n'aurions plus que nos fusils ». Au passage, quelques perles. Gendarme Damerval : « Oui, c'était un cocktail Molotov ». Le président : « Pourquoi ? Il fumait ? Il a explosé ? Qu'est-ce qui vous rend si affirmatif ? » Le gendarme : « Je les vois mal jeter des bouteilles remplies d'eau... »

Et puis, après les perles, les gaffes. A 21H. 45, la défense révèle que les témoins à charge, après déposition, s'en retournent expliquer la situation à leurs collègues non encore cités. Le procureur indigné, proteste, les yeux hors de la tête. La défense : « Nous avons des témoins, formels, deux religieuses — qui confirmeront par la suite — et deux journalistes ! » Le président décide de faire garder la salle des témoins. Il en reste une demi-douzaine. Ceux-là ne cesseront alors de se contredire, de s'embrouiller, confondant les prévenus, dont certains ont discrètement changé de place et de vêtements, en reconnaissant d'autres qu'ils n'avaient jamais identifié auparavant, mélangeant les noms, les signalements.

Les témoins de la défense sont trente-quatre. Il est alors minuit passé. Et là, d'un seul coup, le procès va complètement changer de direction. Oubliés les prévenus ! Une heure durant, on n'en parlera même plus : on instruit alors... le procès des forces de l'ordre. C'est un saisissant défilé d'habitants de Morestel, de Mepieu, de Faverges, de l'adolescent à la grand-mère, venus spontanément témoigner de l'incroyable brutalité des CRS « qui n'ont pas hésité à lancer une grenade dans une cour où jouaient deux enfants ».

Après le réquisitoire et la plaidoirie chacun pense que tous les prévenus seront libres dimanche soir. Et, à 9H. 30, soit exactement vingt-quatre heures après le début de l'audience, le jugement tombe, brutal : quatre relaxes, deux fois un mois avec sursis, trois fois trois mois dont deux avec sursis, et trois fois six mois dont trois avec sursis. C'est d'abord un silence total. Puis, un cri au fond de la salle : « C'est une parodie de justice ! », et une énorme rumeur. Dans le box, Lucien Mons, le plus jeune des prévenus, se dresse, le bras levé, hurlant : « Je demande la parole ». La confusion la plus totale. Lucien Mons insiste : « Je veux la parole ! », l'air complètement égaré, le président Mannent range brusquement ses papiers et s'enfuit littéralement, en courant, criant à son tour : « La séance est levée ». Dans la salle, tout le monde est stupéfait, des avocats jusqu'aux gendarmes chargés de la surveillance des prévenus. Dehors, la foule massée sur la place de l'église clame son indignation. Dans les rangs, des Allemands pleurent. Autour du palais de justice, les gendarmes mobiles se rangent en formation. Tout va-t-il recommencer ?... On se concerta sur une riposte possible au jugement. Certains chantent Sacco et Vanzetti. Finalement, par petits groupes, les manifestants quittent la ville. Six d'entre eux, retranchés dans l'église de Bourgoin, décident d'entamer une grève de la faim contre Super-Phénix et un « témoignage de soutien aux victimes de la répression ». Le dispositif policier est alors levé.

LIBERATION. 8 août 1977

NUCLEAIRE

Un étonnant cocktail juridique: Flagrant délit et loi anti-casseurs

LES BASES JURIDIQUES D'UN PROCES POLITIQUE

Le rassemblement d'écologistes devant le tribunal de Bourgoin

BIVOUAC DANS L'ATTENTE D'UN VERDICT

La longue veillée devant le tribunal de Bourgoin s'est achevée dimanche matin. Les antinucléaires ont offert cette nuit blanche aux 12 inculpés qui comparaissaient samedi matin. Deux mille manifestants commençaient dès 8 heures, à se presser vers la place de l'église qui jouxte le tribunal.

Cette place a changé d'aspect au fil des heures du jour et de la nuit : tantôt lieu de forum, place déserte ou bien place de l'Horloge, dans un Avignon privé de festival. Ce fut une première étape que certains appellent déjà un « après Malville ».

Le procès de Bourgoin avait d'abord un caractère politique. Il ne faudrait pas méconnaître cependant les moyens juridiques qui ont permis une aussi lourde peine. Tout s'est ordonné sur la base de deux textes qui, pris séparément, constituent deux abominations : la procédure de flagrant délit et la loi « anti-casseurs ». La combinaison des deux textes aboutit à de véritables énormités judiciaires, et l'on peut se demander si la défense a su véritablement tirer parti de cela. Elle a en effet, surtout, soulevé l'incompétence du tribunal alors qu'elle aurait pu mettre en cause, entre autres, les bases légales de l'inculpation et spécialement contesté qu'il y ait flagrant délit.

En effet, la procédure de flagrant délit est, une procédure expéditive, et très malléable. Dans la pratique, elle aboutit souvent à des peines très lourdes sur la notion de flagrance, laquelle ne signifie pas évidence mais immédiateté. Au terme de l'article 53 du Code de procédure pénale (voir encadré ci-contre), il s'agit essentiellement du délit qui se commet ou vient de se commettre.

Etant procédure d'exception, le flagrant délit requiert une interprétation stricte de la loi et le juge se doit d'être rigoureux sur l'appréciation des circonstances de temps et de lieux. Or, certains inculpés ont été arrêtés plus de huit heures après les affrontements, et à plus de vingt-cinq kilomètres de Faverges. Il est douteux que la Cour de cassation accepterait de reconnaître ici que les conditions de flagrance sont réunies.

Régression du droit pénal

Par ailleurs, la base légale de l'incrimination a été la fameuse loi « anti-casseurs » adoptée le 8 juin 1970 et devenue article 314 du Code pénal (voir encadré). Ce texte a soulevé des protestations d'un grand nombre de mouvements (la Ligue des droits de l'homme, le Syndicat des avocats de France, le Mouvement d'action judiciaire, et même les partis du Programme commun) car il permet, en fait, une véritable responsabilité collective : plus précisément, la mise en jeu d'une responsabilité individuelle pour un délit collectif. Il s'agit là d'une véritable régression du droit pénal qui viole un principe nettement affirmé par la Cour de cassation dans un arrêté du 26 février 1956 selon lequel « nul n'est punissable qu'à raison de son fait personnel ». Or, la loi « anti-casseurs » permet de faire porter la charge de toutes les infractions commises et de leurs conséquences civiles à tous ceux qui auront participé volontairement à un rassemblement réputé illicite ou interdit. C'est dire que n'importe lequel des 60.000 participants à la marche de Malville pouvait être puni pour le tout.

Ajoutons que pour les condamnés de nationalité étrangère, c'est la seule façon de recouvrer la liberté avant que la peine ait été complètement purgée. En effet, les détenus étrangers ne bénéficient jamais de la mise en liberté conditionnelle du fait qu'ils ne peuvent présenter les garanties exigées par les juges d'application des peines : travail régulier sur le territoire, domicile fixe.

A 9H. 30, on s'impatiente, la cour délibère depuis deux heures. Les grilles du palais de justice s'ouvrent peu après. Les organisateurs vont annoncer le verdict. On apprend que quatre Allemands, un Suisse et un Français sont gardés en otage. Un jeune Allemand s'écrie : « Justice à plat ventre », d'autres se mettent à pleurer. Les Suisses ne comprennent pas, ils sont furieux : « On s'est fait piéger,

ce procès est une mascarade de 24 heures à laquelle on s'est prêté». Une manifestation part pour sillonner les rues de Bourgoin désertes en ce dimanche pluvieux. Les organisateurs demandent aux manifestants de dissoudre le rassemblement à 13 heures.

Raymond Shirmer, insoumis antinucléaire alsacien propose d'entamer un jeûne dans l'église même. Toutefois sa proposition ne soulève aucun enthousiasme. Le rassemblement se disloque vers 14H. 30. Certains considéreront cela comme un recul. Les organisateurs, notamment, les comités locaux disent que cette décision ne doit pas être considérée comme un abandon : il s'agit de «récupérer» après les événements de ces jours derniers, d'autant plus que les actions qui peuvent être entreprises actuellement ne peuvent selon eux, que durcir le mouvement.

CREYS-MALVILLE

Bourgoin (envoyé spécial)

Un vingtaine de mètres à peine séparent la salle du tribunal de Bourgoin et la prison où sont incarcérés les douze inculpés de Malville. Entre l'une et l'autre une simple grille. A neuf heures samedi matin, un par un, menottes aux poings, chacun «tenu en laisse» par un gendarme, les «douze» la franchissent : les Allemands, H. Kuhn, L. Beschloss, 30 ans, H. Hinderberger, 24 ans, Roland Muller, 24 ans, H. Nebel, 26 ans, Hans Jaeger, 26 ans, Joseph Schweitzer. Les Suisses : Joël Schmidt, R. Kraentduhl, 20 ans et les trois Français : Thérèse Ciarimaglia, 19 ans, Benoit Driat, 25 ans et Lucien Mons, 29 ans. Premier paradoxe alors qu'il faut franchir deux, parfois trois contrôles pour pénétrer dans la cours du Palais de Justice (SO des manifestants et de la police), l'accès à la salle elle-même est tout à fait ouvert malgré les craintes de nouveaux affrontements.

Une cinquantaine de Laissez-passer

On entre comme dans un moulin. Pas seulement dans la partie du tribunal réservée au public mais dans celle où s'entassent journalistes, avocats et inculpés. Une cinquantaine de laissez-passer ont été distribués aux amis des inculpés, aux responsables des Comités Malville et aux «navettes» qui dès les premiers instants vont donner à ce procès une allure exceptionnelle : Les journalistes ne sont en effet plus les seuls à prendre des notes. Vingt personnes se sont faufilees un peu partout, et transcrivent minutieusement les premières déclarations qu'ils vont aussitôt transmettre à la voiture sono. Place de l'Eglise, les milliers de manifestants déjà rassemblés scandent les premiers slogans. Avant même que le président Mannent ait ouvert la séance, il est manifeste que ce procès ne sera pas un procès comme un autre. Présent physiquement dans la salle, par le mouvement des «navettes» et les voix venues de la place, quelque chose est là : l'amitié, une certitude à la fois politique et sentimentale d'être une vraie communauté. A ce moment-là, tout le monde est certain qu'à dix neuf heures, on sera fixé sur le sort des «otages». Une action supposée n'a été faite qu'à partir de là. Par ailleurs, ce choix qui touche par hasard sept Allemands sur douze inculpés souligne l'esprit xénophobe qui a présidé à la répression et qui est tombé sous le coup de la loi sur le racisme et la xénophobie. La loi anti-casseurs elle-même est inapplicable car elle suppose une répression collective dans le domaine du droit commun. L'instruction, la liberté s'imposaient. D'autre part, la procédure de flagrant délit n'est pas applicable en matière de presse et en matière politique et il est incontestable qu'il s'agit là d'une affaire politique.

Maîtres Tardi, Verrier, Coste, Cohen, Balard, Khenafou, Gay se succèdent. Que peuvent-ils dire de plus ? La tension est extrême. Epuisés, ils renouvèlent pourtant leur démonstration et ils réclament la relaxe pour chacun des inculpés. De Félice prend ensuite la parole, renouvelant sa dénonciation d'un double procès d'exception et, en particulier, de la loi anti-casseurs, «cette loi qui permet sur la seule appartenance à un groupe de condamner : si ce n'est pas toi, c'est donc ton frère». A la fin de cette plaidoirie, on avait le sentiment que quelque chose était passé et que les magistrats avaient compris ce que les inculpés avaient voulu leur expliquer pendant vingt-quatre heures. Pour-

tant, après deux heures de délibéré, le verdict tombait : six mois dont trois avec sursis pour Muller, Mons, Bechtloff, trois mois dont deux avec sursis pour Jäger, Schweitzer et Kraenduhl. Un mois avec sursis pour Ciarimaglia et Kühn et la relaxe pour les autres. Sur les six condamnations à des peines de prison ferme : quatre Allemands. D'autre part, le président a ordonné l'expulsion des étrangers libérés aujourd'hui. Sur la place, après l'annonce du verdict, aussi ahurissant que le procès, la plupart des trois cent personnes encore présentes, pleuraient.

Le choix arbitraire

Car il ne fait pas de doutes non plus que les douze personnes présentes dans le box pourraient être interchangeables et qu'elles auraient très bien pu être 37, 7 ou 50, comme l'a immédiatement expliqué M. De Felice au nom du collectif de défense, en réclamant l'annulation de la procédure : «Le choix arbitraire des justiciables inculpés a été fait plusieurs heures après les engagements violents sur le terrain et loin de celui-ci, au cours des expéditions punitives. Des gens ont été pris dans des raffles faites dans la soirée à Morestel ou à Bourgoin.

Une volonté de répression

Il est grave en effet que puisse devenir définitive une décision reposant sur des délits dont la flagrante et la matérialité sont aussi discutables, du plus strict point de vue juridique. Comment accepter un jugement aussi aberrant ? D'autant qu'en interjettant appel, il est possible de déposer simultanément une demande de mise en liberté provisoire, sur laquelle la cour est tenue de se prononcer dans de très brefs délais.

La plus folle farce de la justice française

Mascarade, parodie, caricature, ce procès apparaît surtout, à tous les assistants comme un cauchemar. Mais un cauchemar héroïque, car on ne sait plus très bien, à quel sentiment s'abandonner : celui qui vous assure que ce procès est la plus folle farce de la justice française depuis bien des années, ou celui qui vous affirme que cette nuit scèle entre les inculpés, les avocats, les manifestants (le mot «manifestant» n'a d'ailleurs là aucun sens) une fraternité ineffaçable. D'une part, et sur un plan général, une volonté bien déterminée de répression rigoureuse de la part de l'appareil de l'Etat, d'autre part, sur le plan local, le désir de légitimer à posteriori les déclarations du préfet de l'Isère et de gratifier les gendarmes mobiles pour leur prestation du week-end dernier. Ainsi se trouve absoute l'administration de l'Etat qui, au mort et aux amputés de Malville, pourra toujours, opposer des faits de délinquance judiciairement reconnus, et dégager ainsi sa responsabilité.

Le Progrès

L'INSOLITE PROCES DE BOURGOIN A VOULU CONDAMNER LA VIOLENCE MAIS LE DOSSIER SUPER-PHENIX RESTE A INSTRUIRE

Mitterrand : «Le P.C. tout en se ralliant à l'arme nucléaire en annule l'effet de dissuasion».

Six mois de prison dont trois avec sursis pour deux Allemands et un Français, trois mois dont deux avec sursis pour deux Allemands et un Suisse, un mois avec sursis pour la seule inculpée (Française) et un Allemand, quatre relaxes pour deux Allemands, un Suisse et un Français, telles ont été les condamnations prononcées dimanche matin par le tribunal de Bourgoin contre les douze manifestants inculpés après les affrontements absurdes et sanglants de Creys-Malville et au terme d'un procès insolite qui s'étira sur plus de 24 heures.

Trois Allemands et un Suisse relaxés font par ailleurs l'objet d'une mesure d'expulsion. Ils devront quitter le territoire français dans les vingt-quatre heures. Leurs avocats ont « protesté avec indignation » contre cette décision.

Bien qu'ils les considèrent comme très lourdes, les défenseurs des écologistes condamnés, n'envoient pas de faire appel. En revanche, ils mèneront une action auprès du juge d'application des peines afin d'obtenir rapidement une libération conditionnelle de leurs clients.

Commentant le verdict, le maire socialiste de Bourgoïn, M. Pierre Oudot, déclarait : « Je regrette beaucoup que le tribunal n'ait pas profité de cette occasion pour dire : « La leçon a suffi. Rentrez chez vous mais attention ». Pour sa part, M. Michel Soulié, ancien ministre, secrétaire national des radicaux de gauche, « s'est indigné des condamnations intervenues ».

On sait que la journée de dimanche a été marquée aussi en Lozère par une « marche écologique » contre le projet de barrage de Naussac, mais le succès de cette manifestation ne fut pas celui escompté par les organisateurs. Certains participants avaient quitté, quelques heures auparavant Bourgoïn. Le calme régna et c'est essentiellement ce qu'il faut retenir de ce rassemblement. Alors que, du procès de Bourgoïn, se dégagent les impressions les plus contradictoires, mais aussi une certitude : le dossier de Super-Phénix et des surrégénérateurs reste à instruire.

UNE PROCEDURE INSOLITE

Cour d'assises et cour des miracles, le tribunal de Grande Instance de Bourgoïn a été tout cela durant l'étrange procès des inculpés de Creys-Malville qui n'a pas duré moins de 24H. 15 !

Pour le collectif des jeunes avocats montant sans désespérer aux créneaux afin de substituer à la procédure expéditive du flagrant délit une information à l'anglaise — c'est-à-dire publique — c'est une brèche ouverte dans le secret de l'instruction.

Mais si cette dernière qui avait des dépositions contradictoires de plus de cinquante témoins a été effectivement publique, elle a été également foraine. Lorsqu'une fille aux pieds nus, accrochée aux lambris comme une cariatide qui serait une Walkyrie lance à la cantonnade : « Mais il ne parle pas ce soldat-là, il gazouille !... » et que le président, sans sourciller, s'adresse vertement au gendarme en train de déposer : « Parlez plus fort voyons et parlez plus vite... » on croit vivre quelque happening dans un café-théâtre et non suivre un procès dont toute la gravité est, précisément, le fait qu'il fera date.

Désinvolte, débraillé, insolent et parfois drôle, le public qui a campé dans l'enceinte réservée du tribunal, montrait par une attention sans défaillance qu'il était tout entier concerné par le déroulement des débats aussi confus et bavarois soient-ils par moment.

L'idée est claire qui se dégage de ce procès et qui explique pourquoi il était mal engagé et dans la contradiction absurde dans laquelle ont été enfermés les gendarmes mobiles. D'une part, on leur demandait de faire des prisonniers après la bataille — les douze inculpés ont été interpellés, on le sait, loin de Faverge et six heures au moins après les affrontements — d'autre part, on attendait d'eux qu'ils identifient les prévenus comme faisant partie des commandos contre lesquels ils avaient combattu. Cette identification ne servant, évidemment, qu'à rendre crédible la procédure de flagrant délit hâtivement bâtie dès lundi soir.

Si l'on sait — et nous nous en souvenons — que les bagarres ont eu lieu dans un brouillard épais de gaz lacrymogènes fixés en suspension par la pluie, que les assaillants étaient tous casqués et avaient le visage dissimulé derrière des foulards, certains étaient même munis de masques à gaz et que les affrontements avaient lieu généralement avec une distance de 20 à 25 mètres séparant les deux formations adverses — on ne peut que douter du sérieux de telle « reconnaissance ».

C'est là un mauvais coup porté aux gendarmes mobiles dont les témoignages ne pouvaient qu'être tournés en dérision à la barre.

Contrairement à toutes les sacro-saintes règles de la justice, ces témoins — comme ceux cités par la défense d'ailleurs — ont pu librement communiquer entre eux dans cette extravagante ambiance de caravansérail. Les cas de cassation du jugement modulé finalement rendu après une journée et une nuit de débats passionnés et à l'extrême limite de la résistance nerveuse de tous, sont donc innombrables.

Me De Felice, le seul des défenseurs à posséder déjà une grande expérience, était confondu par le mépris des règles comme par le relâchement du rite. Estimant qu'il s'agissait d'un procès proprement politique, l'avocat parisien répondit aux réquisitions du procureur Pupin occupant le siège du ministère Public par une sorte d'incantation. « Il se pose de vraies questions et il faut qu'il soit libre pour se les poser... ».

Au cours de la nuit, le collectif d'avocats comptant notamment Mes Khenaffou, Billard, Coste et Gay, du barreau de Lyon, avait demandé la relaxe pure et simple de leurs clients évidemment au bénéfice du doute puisque rien ne permettait de prouver leur participation aux combats ruraux de Faverge. Le procureur Pupin avait insisté, non sans raison sur le fait que chaque homme doit assurer la responsabilité de ses actes.

Il ne devait pas être entendu car les inculpés avaient fait le choix d'une défense très classique de dénégations obstinées assorties d'une offensive non moins classique à partir des brutalités — et même des tortures — qu'ils auraient subies à la caserne de gendarmerie de Bourgoïn.

On sait trop hélas, que de telles brimades peuvent bien ne pas être imaginaires mais à trop vouloir prouver, on perd beaucoup de crédit et l'orchestration typiquement bavaroise de ces griefs par les camarades des jeunes allemands inculpés avaient une curieuse résonance...

Sur la place Notre-Dame et dans les rues conduisant au Palais de Justice, une foule mouvante et, de ce fait, peu cernable, avait résisté jusqu'à l'aube, tenue en haleine par les informations diffusées par mégaphone, réchauffée par les premières fournées toutes chaudes des boulangers de Bourgoïn et mobilisée par les vieux airs anarchistes spontanément retrouvés de la complainte de Sacco et Vanzetti à la chanson des soldats du « 17ème de ligne », ceux-là qui avaient refusé de tirer sur les vigneron du « Midi Rouge ».

Le maire de Bourgoïn, socialiste, M. Pierre Oudot, avait fait héberger les manifestants qui le désiraient au hall des sports depuis l'audience — déjà nocturne — de lundi dernier.

Est-ce l'accueil qui leur a été fait au pays des brûteurs de loup ? Toujours est-il que, même après l'énoncé du jugement considéré généralement comme excessif, les demi-soldes de Malville ne se sont pas fait déborder par les extrémistes.

« C'est bi-lingue et c'est dingue ! » disait une Ophélie en jeans portant comme un scapulaire la fameuse pancarte « nous sommes tous des écologistes allemands... ».

C'était justement souligner tout l'insolite de ce procès qui n'a jamais été, grâce à la vaillance et au bon sens du président Mannent, celui de la jeunesse...

Pierre Merindol.

Sur la place Notre-Dame, et dans les rues conduisant au Palais de Justice, une foule mouvante et, de ce fait, peu cernable, avait résisté jusqu'à l'aube, tenue en haleine par les informations diffusées par mégaphone, réchauffée par les premières fournées toutes chaudes des boulangers de Bourgoïn et mobilisée par les vieux airs anarchistes spontanément retrouvés de la complainte de Sacco et Vanzetti, à la la chanson du « 17ème de ligne » ceux-là qui avaient refusé de tirer sur les vigneron du « Midi Rouge ».

Le Monde

LES COMITES MALVILLE : « DES FORMES D'ACTION PLUS RADICALES »

De notre correspondant

Bourgoïn-Jallieu — Mille cinq cent militants antinucléaires au cours de la journée du samedi 6 août et cinq cents pendant la nuit du 6 au 7 août ont attendu à une cinquantaine de mètres du palais de Justice de Bourgoïn-Jallieu, le jugement du tribunal. Pendant ces vingt-quatre heures, ils ont écouté

les comptes-rendus du procès faits par les personnes autorisées à pénétrer dans la salle. Plusieurs témoins de la défense sont également venus rapporter aux manifestants leurs propos tenus devant le tribunal.

Si la Coordination des comités Malville, organisatrice de la manifestation de Bourgoin-Jallieu avait dans un premier temps souhaité faire un «contre-procès» pour demander la destitution du préfet de l'Isère, M. René Jannin, et son inculpation pour coups et blessures, elle devait abandonner ce projet à la veille du rassemblement. Elle s'est contentée de recueillir les témoignages sur les événements de Faverges. Puis un large débat s'est ouvert sur le rôle de la Coordination des comités Malville lors de la manifestation du 31 juillet.

Le journal «Le Cassenois», paru samedi matin, posait d'ailleurs plusieurs questions aux organisateurs de la manifestation : «Quel responsable de la Coordination a pris contact avec le préfet de l'Isère ? Les têtes de la manifestation savaient-elles dès le matin que le bouclage était à Faverges ? Est-ce que par hasard on n'aurait pas été un tout petit peu manipulé ?». L'un des membres de la Coordination, M. Daniel Rouzier, répondit à ces interrogations. Il précisa que personne n'avait pris contact avec le préfet de l'Isère le dimanche 31 juillet au matin, et déclara ensuite qu'aucun membre de la coordination «ne savait que le bouclage était à Faverges»: contrairement à ce qu'a indiqué M. René Jannin, préfet de l'Isère (Le Monde du 4 août). «A aucun moment la Coordination n'a analysé la progression des marches en termes militaires. Nous sommes allés droit dans le piège, comme des innocents», a ajouté M. Rouzier.

Après cette mise en accusation de la Coordination des comités Malville, certains ont souhaité, à l'occasion de la manifestation de Bourgoin-Jallieu, que soit abordée une discussion sur les objectifs futurs du mouvement antinucléaire. M. Daniel Rouzier, précisa alors : «Certains propos de M. Barre, où il affirme l'intention du gouvernement de poursuivre le programme électronucléaire français sont propres à donner l'impulsion nécessaire pour un nouveau rassemblement. Cette provocation du gouvernement qui ne veut rien entendre, qui fait fi de toutes les protestations est inimaginable».

Une nouvelle marche vers Super-Phénix, organisée par les comités Malville avant le mois de mars 1978, n'est désormais pas exclue. Les comités Malville ont lancé, d'ailleurs dimanche 7 août à Bourgoin-Jallieu l'idée d'une rencontre de tous les mouvements antinucléaires les 9 et 10 septembre prochain. La décision d'organiser un nouveau rassemblement à Malville pourrait être prise à cette occasion. C'est au cours des assises contre Super-Phénix à Morestel, les 19 et 20 février 1977, que fut lancée l'idée d'une manifestation les 30 et 31 juillet à Malville.

Au cours des débats improvisés sur la place de l'Eglise de Bourgoin-Jallieu samedi, une autre idée recueillait l'accord de la quasi-totalité des militants antinucléaires : l'organisation d'actions de commandos de sabotage contre la future centrale Super-Phénix ou contre les convois acheminant les éléments de construction de la centrale ou contre les entreprises de sous-traitance travaillant pour Super-Phénix. «Désormais les problèmes d'affrontement ne se poseront plus dans les mêmes termes. Il y aura des formes d'action plus radicales», affirmait un membre des comités Malville. Un autre ajoutait : «Nous devons avoir suffisamment d'imagination, d'idées, d'initiative pour attaquer les projets du pouvoir, sur des terrains où il ne s'y attend pas, là où il est vulnérable».

Enfin, pour les comités Malville les élections législatives constituent l'une des toutes prochaines «perspectives de lutte». «Le mouvement écologique va se donner les moyens d'intervenir en force dans les élections législatives. Nous mettrons tous les partis politiques en face de leurs responsabilités», affirmait M. Daniel Rouzier.

Claude Francillon.

Dernière Heure Lyonnaise

UN FORUM PERMANENT SUR LE PARVIS DE L'EGLISE

La pluie qui tombait, drue et froide, sur les maïs et les chaumes de Faverges dimanche dernier, est déjà rentrée dans la légende écologique. Hier, il faisait très beau et chaud sur la place Carnot de Bourgoin-Jallieu. Dès le début de la matinée, entre deux et trois mille personnes se retrouvèrent devant

l'église Saint-Jean-Baptiste ; elles avaient répondu à l'appel du comité de coordination des comités Malville, qui avait lancé un mot d'ordre de «journée internationale de solidarité avec les blessés et les inculpés».

Avant que ceux-ci n'aient pénétré dans le tribunal, de nombreux militants de tous âges et de tout poil avaient pris place pour une longue attente.

Si la météorologie et le cadre n'avaient pas grand-chose à voir avec la journée de dimanche dernier, la même impression se dégageait de cette foule bigarrée : une certaine tension, une calme détermination et en même temps une agitation sourde, difficilement perceptible mais tangible.

La «coordination» avait un moment parlé de «contre-procès» pour demander la destitution du préfet et son inculpation pour coups et blessures. Cette formule fut abandonnée par sagesse, pour éviter toute provocation ; ce qui ne veut pas dire que l'on ne voyait pas fleurir sur les murs des affiches où l'on lisait : «Jannin, assassin».

Au lieu du «contre-procès» initialement prévu, les organisateurs de la manifestation établirent une navette entre le parvis de l'église et le tribunal. Des militants désignés par la «coordination» et par le «comité juridique de soutien aux inculpés» avaient pour mission de prendre en note, chacun à leur tour, le déroulement du procès, puis de venir en rendre compte au micro d'une voiture où avait été installée une sonorisation. Ce qu'ils disaient était immédiatement traduit en allemand. Ces militants devaient montrer patte blanche pour traverser le cordon du service d'ordre mis en place par les organisateurs de la manifestation et le cordon de gardes mobiles qui avait été installé aux alentours du tribunal.

Ce service d'ordre ne fut pas inutile ; quelques manifestants étaient là, visiblement, pour affronter les forces de l'ordre. Le service d'ordre sut, jusqu'au début de la soirée, les raisonner et les contenir.

«Mais, nous disait l'un de ceux-ci, nous comprenons que certains estiment que la violence, face à la violence qu'on nous propose, est le seul moyen d'expression. En principe, tout devrait rester calme ; mais nous ne pouvons rien promettre ; tout dépendra du jugement».

En permanence fut organisé un forum sur le parvis de l'église. Tous ceux qui le désiraient purent venir dire comment ils avaient vécu la journée ce dimanche dernier, et surtout, comment ils envisageaient l'avenir.

A travers les différentes interventions, on a pu noter un certain durcissement des positions. Et aussi malgré la gravité des affrontements de Faverges, une certaine satisfaction. Car si les écologistes ne sont pas arrivés à prendre cette «bastille», qu'est «Super-Phénix», ils ont réussi en ce sens qu'ils ont mis le débat nucléaire sur la place publique.

Tous ceux qui étaient venus, de la région surtout, mais souvent aussi de fort loin, étaient bien décidés à rester sur place jusqu'à la fin du procès. Sauf ceux qui étaient déjà en partance pour Naussac.

En attendant l'annonce du jugement, on écoutait, d'une oreille que la chaleur distrait, les forums. On se restaurait, on buvait, du lait, de la bière ou du vin selon ses convictions ; on dormait à l'ombre des auvents des magasins ou des vieux tilleuls qui sont plantés entre le «Café de la Paix» et le monument aux morts. On se promenait en portant, collée fièrement sur la poitrine, une étiquette où l'on lisait : «Nous sommes tous des écologistes allemands»

L'ambiance n'était pas à la fête ; mais elle fut par moment bon-enfant. Pour essayer de faire oublier la chaleur qui se dégageait des murs ocres de l'austère église Saint-Jean-Baptiste, et le temps qui s'accrochait aux banderoles frippées et aux tracts froissés, des musiciens improvisaient des chansons militantes, dans lesquelles rimaient Michalon avec «nous vaincrons» et, Malville avec «garde mobile»...

LE RASSEMBLEMENT D'ÉCOLOGISTES DEVANT LE TRIBUNAL DE BOURGOIN

La longue veillée devant le tribunal de Bourgoin s'est achevée dimanche matin. Les antinucléaires ont offert cette nuit blanche aux 12 inculpés qui comparaissaient samedi matin. Deux mille manifestants commençaient alors dès 8 heures, à se presser vers la place de l'Eglise qui jouxte le tribunal. Cette place a changé d'aspect au fil des heures du jour et de la nuit : tantôt lieu de forum, place

déserte ou bien place de l'Horloge, dans un Avignon privé de festival. Ce fut une première étape que certains appellent déjà un «après Malville».

Sur la place de l'église, une estafette est transformée en voiture sonore. Dès 10H. 30, le déroulement du procès est retransmis tous les quarts d'heure et traduit en allemand. Les petites ruelles qui conduisent au palais de Justice sont gardées par le service des organisateurs (les comités locaux, le comité Malville grenoblois et celui de Valence). Il est doublé par le service d'ordre officiel : des manifestants ont collé sur leur dos : «Nous sommes tous des écologistes allemands» pour riposter à la campagne xénophobe menée contre les Allemands.

Vers midi, près de 80 personnes se massent devant la chicane qui barre la rue et rejoignent le palais de Justice. Elles crient les premiers slogans : «Libérez nos camarades», «Préfet Jannin démission», «Préfet Jannin, assassin». Les premières heures de la journée vont s'étirer, entrecoupées de petits forums qui s'organisent ça et là, sur la place.

Des questions sont posées aux membres de la coordination Malville, certains sont agressifs, d'autres ne se sont pas encore remis de ce qu'ils considèrent comme un échec. «Ce n'est pas de la haine que l'on a envers vous, c'est surtout le désespoir qui nous agite et dont on voudrait parler». A 14H., des discussions se poursuivent mais il fait très chaud et les 2.000 manifestants qui sont massés sur cette place cherchent un coin d'ombre sous les portes cochères où sous les auvents d'un magasin, d'autres restent allongés sur le parvis de l'église.

Vers 15H. 30, les premières notes de musique surgissent d'un accordéon, d'une guitare ou d'une flûte. Dans le même temps, les dépositions des témoins de l'accusation sont retransmises par des manifestants qui assurent un relais permanent entre la place et la salle d'audience, les compte-rendus du procès s'entrecroisent avec les témoignages de sympathie de paysans du Larzac, d'associations et bien sûr, des prises de position habituelles des syndicats et partis qui n'ont guère variées depuis la semaine dernière.

M. Vollat, un agriculteur de la région de Malville, et membre d'un comité antinucléaire, la gorge nouée, remercia les manifestants : «Nous les locaux nous ne sommes pas des intellectuels, mais sachez que toute la population est derrière vous et vous soutient».

Des panneaux sont accrochés aux portes de l'église relatant, à l'aide de photos, les événements qui se sont déroulés dimanche. D'autres expliquent les initiatives qui ont été prises pour venir en aide aux blessés et aux inculpés. Ainsi, 3800 F seront récoltés samedi à Bourgoin, et le comité de soutien apportera 1500 F à Manfred, l'Allemand qui a eu la main droite déchiquetée par une grenade.

A 20h, la place de l'église est moins fréquentée. C'est la pose casse-croûte. Au retour, vers 21h, les esprits sont un peu échauffés, certains proposent un dérivatif : l'opération Jéricho, une centaine de manifestants vont défiler dans Bourgoin et s'époumoneront en criant : « Libérez nos camarades ».

A 23h, certains quittent la place pour aller dormir dans les voitures, mais trois cents manifestants : « Nous les locaux », coucheront dans un coin de la place pour entamer cette longue veillée. Dans les rues avoisinantes encore éclairées, les bistrots sont bondés. On commente les événements. Rue du tribunal, Pierre, qui fait partie du service d'ordre, explique avec un grand sourire qu'il n'a pas entendu ici, un mot de dénigrement vis-à-vis des manifestants.

Dans la salle d'audience, les témoins de la défense ont commencé leur déposition, quelques uns viennent expliquer à la sono ce qu'ils ont vu dimanche à Faverges. La fatigue commence à prendre effet. On s'assoupit jusqu'au lever du soleil.

Certains attaquent dès 8h à coups de slogans qui vont réveiller les forces de l'ordre en train de s'assoupir. Devant les abords silencieux du palais de justice, près de deux cents manifestants sont massés à l'entrée de la rue, juste en face du tribunal. Tous pointent leurs doigts en direction des forces de l'ordre et les interpellent : « Ils étaient à Malville, on les reconnaît ». Un gendarme distrait (!) brise une vitre avec la crosse de son fusil. Gros éclats de rire parmi les manifestants qui se mettent à crier : « C'est eux les casseurs, il faut les inculper ». Les poings se lèvent, on crie de plus en plus fort : « Libérez nos camarades ». Les français reprennent les slogans allemands : « Freiheit für alle Genossen ». On entonne l'Internationale, le Chant des Partisans, la complainte des Canuts, pendant qu'un groupe d'écologistes, balai à la main, ont entrepris le nettoyage de la place.

Des graffitis sur la devanture du Crédit Lyonnais : « Punk, l'ennui est punk », sur un autre, on lit :

« Hurlons ». Chibou, une non-violente, se met à jouer sur son petit accordéon orange des rondes flamandes et des chansons wallonnes. Des filles s'enlacent pour danser. Mais cela ne suffit pas, il faut créer, inventer sa chanson, c'est ainsi qu'un couplet composé au fur et mesure sur l'air de « Elle descend de la montagne à cheval » : un nouveau succès est né : « Ils avaient la visière relevée, c'est comme ça qu'à Malville, ils ont tiré, ils avaient la matraque au poignet, c'est comme ça qu'à Malville ils ont cogné, ils avaient des grenades offensives à tirer, c'est comme ça qu'à Malville, ils ont tué ».

A 9H30, on s'impatiente, la cour délibère depuis deux heures. Les grilles du palais de justice s'ouvrent peu après. Les organisateurs vont annoncer le verdict. On apprend que quatre Allemands, un Suisse et un Français sont gardés en otage. Un jeune Allemand crie : « Justice à plat ventre », d'autres se mettent à pleurer. Les Suisses ne comprennent pas, ils sont furieux : « On s'est fait piéger, ce procès est une mascarade de 24 heures à laquelle on s'est prêté ». Une manifestation part pour sillonner les rues de Bourgoin désertes en ce dimanche pluvieux. Les organisateurs demandent aux manifestants de dissoudre le rassemblement à 13 heures.

Raymond Shirmer, insoumis anti-nucléaire alsacien, propose d'entamer un jeûne dans l'église même. Toutefois sa proposition ne soulève aucun enthousiasme. Le rassemblement se disloque vers 14h30. Certains considéreront cela comme un recul. Les organisateurs, notamment les comités locaux, disent que cette décision ne doit pas être considérée comme un abandon : il s'agit de « récupérer » après les événements de ces jours derniers, d'autant plus que les actions qui peuvent être entreprises actuellement ne peuvent selon eux, que durcir le mouvement.

Chantal Desprez

Le Monde (suite)

LES RÉACTIONS La Ligue des Droits de l'Homme

La décision prononcée dimanche 7 août par le tribunal de Bourgoin-Jallieu a provoqué de nombreuses réactions. M. Henri Noguères, président de la Ligue des Droits de l'Homme, a déclaré : « L'affligeant spectacle donné par le tribunal des flagrants délits de Bourgoin-Jallieu suffirait à lui seul à justifier la position récemment prise par le comité central de la Ligue qui s'est prononcé à l'unanimité pour la suppression de la procédure de flagrant délit. Ce procès renforce la Ligue dans sa volonté d'obtenir l'abrogation de la loi scélérate dite « loi anti-casseurs ».

Le véritable procès de la lamentable affaire de Creys-Malville reste à juger, et non par le tribunal des flagrants délits mais par la plus haute juridiction criminelle. C'est le procès des autorités gouvernementales et administratives qui ont délibérément pris la responsabilité de doter d'armes de guerre les forces de l'ordre appelées à intervenir contre les manifestants de Creys-Malville ».

EN FRANCE

A l'appel du comité de soutien aux inculpés de Creys-Malville, cent cinquante manifestants environ ont défilé, samedi matin 6 août, à Strasbourg, en partant de la place de la Cathédrale. Les manifestants ont occupé durant cinq minutes le hall de l'immeuble de l'Électricité de Strasbourg.

A Carnac (Morbihan), dont est maire M. Christian Bonnet, ministre de l'Intérieur, une centaine de personnes qui répondaient à l'appel du Comité régional d'information nucléaire (CRIN), ont parcouru samedi 6 août les principales artères de la ville. Le général Jacques Paris de Bollardière participait à ce défilé qui s'est arrêté un moment devant la mairie.

LES MANIFESTATIONS EN PROVINCE

Des membres du Comité régional d'information et de lutte anti-nucléaire de la Manche ont occupé durant trois heures, vendredi après-midi 5 août, le hall d'accueil du centre EDF de Cherbourg (Manche), pour manifester leur solidarité envers les inculpés de Creys-Malville. Après un court entretien

avec un responsable de l'EDF, et après avoir placardé des affiches, les manifestants ont été expulsés sans incident par la police.

A Bordeaux plusieurs personnes du Collectif « Après Malville » ont pénétré, peu avant midi, vendredi, dans les locaux de l'agence commerciale de l'EDF, déployé des affiches portant des slogans anti-nucléaires et distribué des tracts au personnel. D'autres manifestants, groupés devant l'immeuble, ont apposé sur les murs des placards sur lesquels on pouvait lire : « Après l'assassinat de Malville les travailleurs de l'EDF peuvent-ils rester neutres ? » Il n'y a pas eu d'incident.

A Marseille, trois cents personnes environ, ont descendu la Canebière, en scandant : « Libérez les inculpés! Inculpez le préfet Jannin! ». Et, à Avignon, un « sit-in » a eu lieu sur la place de l'Horloge, après un défilé dans les rues de la ville.

A L'ÉTRANGER

A Bruxelles, des inconnus ont peint sur la façade de l'ambassade de France des slogans demandant « la libération des douze inculpés et la condamnation des responsables politiques pour meurtre et tentative de meurtre », dans la nuit du 5 au 6 août. D'autre part, une cinquantaine de jeunes gens ont organisé un sit-in, le 6 août, en gare du Midi, sur la voie ferrée que devait emprunter le TEE Bruxelles-Paris. Le train prévu pour 11h43 — heure locale — a été retardé d'une demi-heure. La police belge a interpellé dix manifestants. Le Mouvement chrétien pour la paix et les Amis de la Terre avaient appelé les Bruxellois à manifester leur solidarité avec les inculpés de Creys-Malville.

En Allemagne, une centaine de jeunes gens ont occupé vendredi une prairie située à proximité immédiate de la centrale nucléaire de Brokdorf-sur-l'Elbe, où s'étaient déroulés, il y a quelques mois, de violents affrontements entre des manifestants écologistes et la police. Cette initiative de militants pour la protection de l'environnement de l'Elbe inférieur, qui ont organisé cette action, doit aboutir à l'installation sur cet emplacement d'un « village anti-atomique ». Aucun incident n'a été signalé jusqu'à présent. D'autres manifestations écologistes étaient attendues pendant les journées de samedi et de dimanche en Allemagne de l'Ouest.

A Rome, un attentat a été commis, le 6 août contre le Consulat de France. La porte d'entrée du Consulat a été incendiée avec de l'essence répandue dans le hall d'entrée. Les dégâts sont limités. Dans un message anonyme adressé à deux journaux romains, les auteurs de l'attentat dénoncent « la férocité de la police française qui démontre clairement la ligne du gouvernement dans le secteur énergétique ».

Trois écologistes arrêtés aux États-Unis : Trois hommes ont été arrêtés, dimanche 7 août, alors qu'ils tentaient de gagner à la nage la centrale nucléaire de Diablo-Canyon, en Californie, où se déroulait sur la plage, une manifestation pacifique des écologistes. Plusieurs manifestations de ce genre ont eu lieu pendant le week-End, dans une douzaine d'États américains, pour protester contre la multiplication des centrales nucléaires.

A Genève : LE COMITÉ CENTRAL DU CONSEIL ŒCUMÉNIQUE DEMANDE DES DÉBATS PUBLICS SUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

A l'initiative du pasteur Jacques Maury, président de la Fédération protestante de France, le Comité œcuménique des Églises a décidé d'inclure dans un de ses documents sur l'énergie nucléaire le paragraphe suivant : « Le comité central a relevé que la violence qui accompagne parfois les démonstrations contre l'énergie ou les centrales nucléaires (comme à Malville, en France, durant nos travaux) montre le degré d'émotion lié à l'immense intérêt porté à cette question; le comité central demande instamment à la section compétente (« Église et Société ») de faire tout son possible pour

promouvoir une discussion sérieuse et informée sur les problèmes en cause. Il affirme que les pouvoirs de décision de tous les pays ne peuvent se dérober à de vrais débats publics, ni se laisser guider en de telles matières par les intérêts purement économiques ».

M. RAYMOND BARRE : Une contestation née de la méconnaissance.

« Le ministre de l'Intérieur a agi comme il devait agir, le préfet de l'Isère a agi comme il convenait », a déclaré à Quimper, vendredi 5 août, M. Raymond Barre, premier ministre, en réponse aux questions des journalistes sur les affrontements de Creys-Malville.

Sur le programme électro-nucléaire de la France, M. Barre a précisé : « Le programme nucléaire sera exécuté, car il s'agit de l'intérêt de la France pour son indépendance énergétique. Pour la situation de l'emploi à moyen et long terme et pour son indépendance tout court. La contestation de ce programme peut s'expliquer par la méconnaissance de certains aspects du dossier et par la confusion non justifiée entre l'énergie atomique à usage militaire, c'est-à-dire la bombe, et à usage pacifique. Le programme français doit équiper la France de centrales nucléaires dotées de tous les dispositifs de sécurité ».

NDLR — S'il y a « méconnaissance du dossier », qui, mieux que le premier ministre, peut y porter remède ? Avec l'aide, le cas échéant, de cette commission, constituée en mars dernier, à la demande du président de la République, pour favoriser la communication au public des documents de l'État. A l'époque, M. Jean-Philippe Lecat, porte-parole de l'Élysée, avait qualifié cette initiative de « révolution ». Une révolution tranquille apparemment, la commission se faisant surtout remarquer par sa discrétion.

M. CHARBONNEL : Un bon dossier mal défendu par les pouvoirs publics.

M. Jean Charbonnel, ancien ministre UDR, président de la Fédération des républicains de progrès (gaullistes d'opposition) a déclaré vendredi 5 août : « L'affaire de Creys-Malville et ses différentes retombées, la persistance et la diversité de la contestation écologique, suffisent à montrer la gravité du problème politique et moral désormais posé au pays. Il serait absurde de ne pas le reconnaître, même si l'on demeure, ce qui est notre cas, partisan du développement de l'énergie nucléaire puisqu'il n'y a pas d'autres moyens d'assurer une défense indépendante et une expansion économique régulière, gage du progrès social. Comment est-on parvenu à une telle impasse ? La raison en est double. Il est certain que les grands établissements publics, CEA et EDF, qui produisent cette forme d'énergie, ont commis des fautes en se montrant incapables d'expliquer dans un langage simple et clair les pièces du dossier techniquement bon, en refusant d'accepter les contrôles extérieurs à eux-mêmes qui auraient seuls, convaincu l'opinion, en cherchant à imposer aux populations et aux élus les sites choisis par leurs états-majors.

LA SECTION DU P.R. DE L'ISERE : LE P.S. JOUE UN DOUBLE JEU.

La section de l'Isère du parti républicain s'élève dans un communiqué, diffusé vendredi 5 août, « contre les déclarations de Louis Mermaz tendant à accréditer l'idée selon laquelle le gouvernement aurait favorisé » les affrontements de Creys-Malville. Le parti républicain récuse « cette accusation mensongère, gratuite et sans fondement » et « dénonce le double jeu joué par le P.S., voulant à la fois ne pas soutenir une manifestation écologique risquant de tourner à la violence et, en même temps apporter son soutien aux manifestants ». Il « demande à Louis Mermaz et au P.S. de se prononcer clairement et sans ambiguïté sur l'avenir qu'ils entendent donner aux centrales nucléaires en cas de victoire de la gauche, en 1978, et quelles sources d'énergie le P.S. entend utiliser pour faire face à une demande de plus en plus importante ».

Certes, ce n'était plus la foire de Bourgoin... la justice a tenté, à Grenoble, de reprendre un visage serein, trop serein. Il fallait répondre aux réactions de l'opinion publique après le procès de Bourgoin.

D'entrée, le président Aubin tenait à préciser qu'il jugerait « dans le calme et la dignité »; il démontrait tout au long de l'audience une ardeur au respect du formalisme.

La cour de Grenoble a ainsi jugé dans le calme et la dignité... du moins quant à la forme.

Car au fond, le scandale subsistait.

Rien de ce qui avait profondément choqué à Bourgoin n'était effacé.

Même attitude indifférente des magistrats pour lesquels, semble-t-il, la décision était prise...

Même verdict basé sur les mêmes critères : arbitraire, xénophobie, sévérité.

Même atteinte à l'indépendance des magistrats ? Cette question, des magistrats, eux-mêmes l'ont posé publiquement dans un communiqué dont nous donnons l'extrait ci-dessous :

La question la plus fondamentale que nous nous posons, est bien celle de savoir quel rôle on entend faire jouer à la Justice dans cette affaire.

Alors que des manifestants contrôlés sur place ont été relâchés pourquoi a-t-on arrêté plusieurs heures après la manifestation un échantillonnage de manifestants dont le critère de nationalité répondait à la désignation du responsable d'éventuels incidents qui avaient été faite a priori par le représentant du Gouvernement.

Devant le lourd bilan de cette journée, ne fallait-il pas face à l'indignation de l'opinion publique, quelques boucs émissaires, tenus pour responsables de ces événements tragiques, et demander à la Justice de légitimer les décisions prises en matière de maintien de l'ordre.

Sans ce domaine éminemment politique, et sans que nous ayons à prendre partie pour ou contre le nucléaire, nous ne pouvons que constater, l'absence de débats démocratiques sur sa nécessité, démenter les pouvoirs publics, déployer des forces policières très importantes, multiplier plusieurs jours avant la manifestation les contrôles routiers, et les contrôles d'identité, des « perquisitions préventives », au mépris non seulement de la liberté de manifester, mais tout simplement de la liberté d'aller et venir.

Il ne nous semble pas que la Justice gagnera en crédibilité à justifier ces actions.

Si sa fonction est de régler les conflits entre particuliers, et de garantir les libertés individuelles, elle n'est certainement pas, « au risque de ne plus assurer cette garantie, de ratifier l'effort politique du gouvernement en place, en l'espèce le choix nucléaire, n'exerçant la répression que pour ceux qui expriment publiquement d'autres choix politiques ».

Pour le Bureau National : Gérard Blanchard, Secrétaire Général
du Syndicat de la Magistrature.

Mercredi 24 août à Grenoble PROCES en appel de 7 OTAGES de MALVILLE.

RASSEMBLEMENT devant le PALAIS DE JUSTICE à partir de 8h.

Le 6 août 1977, c'est le procès-mascarade de 12 manifestants, à Bourgoin : C'est, pour nous, une journée internationale de soutien aux inculpés : manifestations à Paris, Marseille, Hambourg, Genève, en Belgique, etc.

A Bourgoin, nous sommes 4000, pendant toute la durée du procès (25h), à manifester notre soutien aux 12 inculpés, 12 otages choisis pour l'exemple : ce n'est pas eux qui sont jugés, mais notre lutte contre Super-Phénix.

Le tribunal fait défiler 30 flics; c'est sur la base de leurs 30 « témoignages » faux, contradictoires, préfabriqués, que les juges de Bourgoin condamnent 7 camarades à l'emprisonnement (de 1 à 6 mois).

Arrêtés plusieurs heures après la manifestation, à des kilomètres de Faverges, au hasard des rafles, soumis aux sévices des policiers qui les gardent, les interrogent et qui seront chargés de les reconnaître, 6 d'entre nous sont aujourd'hui en prison :

Lucien Mons, Rudolph Krahenduhl, Lucien Bechtloff, Roland Muller, Hans Jager, Joseph Schneider.

Dès l'annonce du verdict scandaleux de Bourgoin, une manifestation a parcouru la ville : « Libérez les inculpés, inculpez le préfet » « Nous sommes tous des écologistes allemands », « Jannin, préfet, assassin ». Ce jour là, 25 personnes ont entamé un jeûne d'un mois pour exiger la libération des prisonniers.

Contre le procès-mascarade de Bourgoin, contre la loi « anti-casseurs », pour faire la vérité sur Malville, les 6 emprisonnés ont décidé de faire appel du jugement.

Le procès en appel a lieu à Grenoble, mercredi 24 août 77 à 9 h. Nous devons y être nombreux pour exiger :

- La vérité sur Malville et sur les responsabilités du gouvernement, du préfet Jannin.
- La suppression des armes de guerre de la police : grenades offensives...
- La relaxation immédiate des emprisonnés !
- L'annulation des arrêtés d'expulsion à vie des camarades allemands et suisses.
- L'arrêt du projet fou de SuperPhénix à Malville.

* *

Deux blessés graves (amputés d'une main et d'un pied) ont porté plainte. Les comités Malville appellent à travailler dans une commission d'enquête, pour faire la vérité sur la manifestation de Malville, pour constituer un dossier sur le rôle et l'attitude de Jannin et du gouvernement avant, pendant et après la manifestation des 30 et 31 juillet 1977.

* *

Nous étions 60.000 manifestants de toutes les régions de France et des pays voisins. Nous étions tous venus affirmer notre opposition à ce projet qui est le centre des programmes nucléaires européens.

En effet SuperPhénix est financé à 16% par les capitaux allemands, à 33% par les capitaux italiens. C'est pour cela que la manifestation du 30 et 31 juillet était internationale.

60.000 de tous âges, population locale, travailleurs, étudiants, malgré la pluie, malgré la boue.

60.000, malgré les contrôles policiers, la zone interdite autour de Malville, les fouilles des voitures, des tentes, les intimidations des flics sur les routes menant aux points de rassemblements.

60.000 dans trois manifestations qui ont convergé et ont pénétré dans la zone interdite.

A 11 h 30, les flics retranchés dans le village de Faverges (à 1 km de la centrale) arrêtent la tête de la manifestation alors que celle-ci s'étalait sur 10 km. Les charges sont rapides et violentes : les gardes mobiles et les CRS utilisent massivement grenades lacrymogènes et surtout grenades offensives, interdisant toute approche de Faverges.

Alors que la manifestation essaie de se regrouper en amont des forces de l'ordre,

Vital MICHALON est tué par une grenade offensive. Des dizaines de manifestants sont blessés alors qu'ils sont assis ou debout, protégés ou non.

Ne pouvant plus avancer, les manifestants refluent vers Poleyrieu à 16 heures.

Conformément aux ordres du ministre de l'Intérieur Bonnet, et du préfet Jannin, CRS et gendarmes mobiles organisent alors une véritable chasse aux manifestants : ils chargent dans Morestel, à plus de 10 km de Faverges, cassant les voitures, surtout celles des allemands, raflent jusqu'à la Tour du Pin, Bourgoin... C'est dans ces conditions qu'ils arrêtent 40 personnes alors qu'il est plus de 22 heures... Pour justifier sa campagne hystérique (Jannin n'a-t-il pas parlé de la « Deuxième occupation de Morestel par les allemands » ! et sa violence meurtrière (1 mort, 2 amputations, 100 blessés), Jannin avait besoin de boucs émissaires; c'est pour cela que les flics retiennent et reconnaissent plus particulièrement 7 allemands parmi les 12 manifestants retenus et inculpés.

* *

QU'EST-CE QUE SUPERPHENIX ?

A Malville, se construit la centrale nucléaire Superphénix, premier surgénérateur de cette puissance :

- elle renfermera 4 à 5 tonnes de Plutonium (la substance la plus toxique que l'homme ait jamais fabriquée),
- elle renfermera 5.000 tonnes de sodium liquide (on ne sait pas éteindre un incendie de plus de 200 kg de sodium),
- elle est expérimentale : aucun calcul ne peut prévoir tout ce qui va se passer en fonctionnement.
- Le risque d'une explosion nucléaire n'est pas exclu.

Le gouvernement et EDF affirment qu'il n'y a rien à craindre : sans doute comme à Sévés, comme Ekofisk (pétrole dans la mer du Nord), comme à Pierrelate (fuite de gaz radioactif, le 1er juillet 77), comme dans les mines (à Liévin) !...

De nombreux scientifiques, la majorité des conseillers généraux de l'Isère et de la Savoie, les populations locales et leurs élus se sont élevés contre ce projet dangereux.

Mais le gouvernement, sans information, sans débat, sans consultation, a engagé les travaux début 1977 (il n'y avait même pas de permis de construire !).

LES CONDAMNÉS DE MALVILLE : UN PRÉCÉDENT INACCEPTABLE.

C'est au milieu d'un quartier occupé par un déploiement considérable de forces de police, dans une salle à l'assistance filtrée et contrôlée par la police, que la cour d'appel de Grenoble, refusant d'entendre les nouveaux témoins présentés par la défense, a confirmé pour l'essentiel le verdict scandaleux de Bourgoin, maintenant en prison cinq de nos camarades.

Le verdict de Grenoble marque le soutien complet de la justice à l'illégalité de la construction de Superphénix, illégalité démontrée une nouvelle fois par les avocats de la défense et les déclarations des inculpés.

Le verdict de Grenoble, basé sur l'application de la loi anti-casseurs crée un précédent inacceptable qui fait de tout manifestant un criminel.

Le verdict de Grenoble donne l'aval au gouvernement (et au préfet Jannin)

- pour l'utilisation par la police d'armes de guerre contre les manifestants : grenades offensives et autres qui ont tué et provoqué deux amputations et de nombreux blessés graves à Malville,

- pour des déploiements de type militaire sur une région entière.

Ce qui s'est passé à Malville, à Bourgoin et à Grenoble marque de fait le premier temps de l'engrenage policier qu'engendre le programme nucléaire et que notre mot d'ordre « Société nucléaire - société policière » essaie de résumer.

En relaxant trois des inculpés, le tribunal fait l'aveu de la fausseté des témoignages des policiers.

En confirmant cinq peines d'emprisonnement basées sur les mêmes témoignages des policiers, les juges de Grenoble méprisent les 60.000 manifestants de Malville et les milliers qui à Grenoble comme à Bourgoin ont soutenu les inculpés pendant le procès.

A l'annonce du verdict, les quelques personnes qui avaient pu assister au procès ont manifesté dans la salle, et la police les a évacués par la force. A l'extérieur l'ensemble des manifestants ont crié leur indignation.

Ce mercredi 24 août, les 3.000 manifestants ont, face à la préfecture et face au tribunal, crié

- leur soutien à ceux des leurs qui sont gardés en otages,
- leur volonté de faire la vérité sur Malville et sur les responsabilités du gouvernement et du préfet Jannin,
- leur volonté de continuer la lutte contre le programme nucléaire.

Nous maintenons nos exigences :

- La relaxation des emprisonnés, la suppression des armes de guerre de la police, l'abrogation de la loi anti-casseurs, l'annulation des arrêtés d'expulsion à vie des camarades allemands et suisses.,
- L'arrêt du projet fou de Superphénix à Malville.

Que le gouvernement prenne garde : sa violence et son injustice systématique ne peuvent qu'accroître la colère et la détermination du mouvement anti-nucléaire.

Comité Malville de Grenoble le 25/08/1977.

LE PROCÈS DE BOURGOIN EN APPEL

L'impression troublante de vivre pour la seconde fois un même moment n'était pas hier à Grenoble un effet de l'inconscient : même organisation des manifestants venus soutenir les huit inculpés qui avaient fait appel; même séparation entre eux et les policiers; même contrôle draconien autour du palais de justice; mêmes visages dans la salle. D'emblée le procès de Grenoble apparaissait comme un « remake » exemplaire. Formes différentes, mais scénario identique car le metteur en scène, le président Aubin, contrairement à son collègue de Bourgoin, ne voulait pas de la pagaille. Jeune magistrat, pète-sec et autoritaire aux accents giscardiens, il annonçait immédiatement la couleur : « Je jugerai dans le calme et la dignité ». Cela supposait le respect absolu des formes. Ainsi intervenait-il, immédiatement après une protestation de la défense, pour laisser pénétrer dans la salle d'autres personnes que des journalistes : « Les trente laisser-passer délivrés par l'hôtel de police. Trente seulement pour la forme ». Il intervenait aussi pour faire ôter leurs menottes aux prévenus détenus qui, même après leur entrée dans la salle d'audience, étaient encore enchaînés. La défense demandait ensuite de faire comparaître une série de témoins. Le procureur refusait.

Les huit condamnés, qui interjetaient appel, se succèdent alors pour expliquer les raisons de leur décision. Huit et non pas sept, car en plus de Bechtloff, Jager, Muller, Kraendhul, Mons, Schweizer, les six détenus et Siaramaglia, Khun, condamné à 1 mois de prison avec sursis, avait décidé au dernier moment de se joindre à ses camarades. A 14 heures, maître de Félice ouvrait la longue série des plaidoiries.

Il esquissait un procès de la mascarade de Bourgoin. « Nous aurions pu refuser de participer à une telle parodie, et nous avouons aujourd'hui que nous sommes inquiets d'avoir pu d'une certaine manière la couvrir en acceptant de plaider dans de telles conditions ». Après avoir fait la liste des incohérences et des inégalités de procédure, il poursuivait : « Qui peut dire que ce procès n'est pas politique, il n'est au contraire que politique... La procédure de flagrant délit est inapplicable en matière politique. Qu'est-ce qu'une infraction politique : ce qui est commis dans un but désintéressé pour le mieux-être général, par attachement à une cause ».

Tout au long de l'après-midi, les avocats se succédaient pour répéter chacun à leur manière ce qu'ils avaient déjà expliqué à Bourgoin : la violence policière, la psychose créée par le préfet, la chasse aux Allemands, le piège délibérément fabriqué par les forces de l'ordre, les tirs de grenades offensives, le mort, les blessés, la nécessité de trouver des condamnés, l'arbitraire des arrestations, les irrégularités de l'identification, les sévices, les contradictions des témoignages des gendarmes, la farce de Bourgoin...

Que pouvaient-ils ajouter ? La défense jouant le jeu cherchait à convaincre les magistrats, qui manifestaient, par ailleurs, de manière ostensible, leur indifférence totale; le président les yeux fermés entourés de deux assesseurs et d'un procureur vacant à quelques bricolages passe-temps.

On pouvait craindre une fois de plus que la défense ne serve à rien. L'avocate allemande résumait parfaitement la situation : « Il est clair qu'on ne juge pas ici douze individus, mais à travers douze otages pris au hasard parmi 60.000 personnes, tout le mouvement nucléaire. Malgré tout, il nous faut plaider ».

Seul élément nouveau dans l'argument de la défense, la plaidoirie de Maître Gaillard, l'avocat des huit associations et du Conseil général de l'Isère qui ont déposé depuis le 21 mai devant le conseil d'Etat, un recours dénonçant l'illégalité des travaux engagés à Malville : « En janvier 77, expliqua-t-il, les travaux commençaient, malgré l'absence de DUP et de permis de construire. Le 26 avril, les associations écologistes saisissaient le tribunal des Référés, pour la première fois, pour réclamer l'arrêt des travaux. Le président Thurey, qui a renvoyé son jugement au 5 mai, reçoit le 4 mai au matin une lettre cachetée et personnelle du Premier ministre lui-même qui déclare, par décret administratif, « d'utilité publique » la construction. Le tribunal se déclare donc incompétent. Le 10 mai, nouvelle action soutenue cette fois par l'unanimité du Conseil Général de l'Isère. Immédiatement, le Premier ministre intervient par un décret autorisant cette fois la construction. En vertu d'un texte du 27 mars 1973, il précise qu'il n'y a pas besoin de nouvelle DUP, une enquête ayant été faite en 74, au moment des expropriations ».

« Cette nouvelle intervention du Premier ministre est d'une illégalité si grossière, que faite par un magistrat, elle lui coûterait sa carrière, affirme M. Gaillard. Le décret de 73, texte de base pour les centrales nucléaires, précise en effet qu'une nouvelle enquête n'est pas nécessaire, sauf dans le cas d'un projet strictement identique. Or, entre 74 et 77 ce projet a subi une dizaine de transformations; depuis, un mémoire a été déposé devant le Conseil d'Etat, qui n'a toujours pas rendu son arrêt. Ainsi, concluait maître Gaillard, celui qui provoquait la manifestation du 31 juillet et qui ordonnait la répression est hors la loi, et le projet le plus important de l'industrie française depuis 30 ans est hors la loi lui-même ».

Il fallait pour animer un procès, qui traînait en longueur, les cris et les slogans de la manifestation qui, de l'autre côté de l'Isère, face au palais de justice, défilait vers 17 heures.

Incidents. Le président fait fermer les fenêtres. « Dites à vos camarades que ça ne sert à rien », lance le procureur. « Pourquoi », murmure quelqu'un dans la salle, « est-il déjà rendu ».

Le procureur M. Gandolphe, aux allures, au ton et aux idées de colonels en retraite, prend la

parole à son tour. Un réquisitoire à la fois sévère, brillant et lèche-cul, dont le président refuse la tradition : réhabilitation et justification de la loi anti-casseurs; justification de la procédure de flagrant délit; dénonciation des pressions faites sur la justice par... les manifestants (« les vociférations de la rue »). Il refutait enfin les arguments de la défense « arbitraire de... , arrestation... , affirmation gratuite !... xénophobie... affirmation gratuite !... illégalité de la procédure... affirmation gratuite ! caractère politique des faits... affirmation gratuite ! ». Là il se justifie : « Certes, est politique un fait qui met en danger l'ordre politique et ce n'est pas le cas ici ». Sévices enfin : « Je mets au défi la défense d'en apporter les preuves ». Ses conclusions ne pouvaient donc en rien surprendre, il réclamait purement et simplement la confirmation des peines. Juste avant une ultime et courte intervention de maître de Félice « et si c'était vos fils M. le procureur ».

« Tant pis, tant pis, rétorque ce dernier, le père d'une des inculpées réclamait bien qu'on lui en colle pour 6 mois ».

Le verdict est tombé après 20 heures : toutes les peines sont confirmées sauf pour deux inculpés, Mlle Siaramaglia qui avait été condamnée à un mois avec sursis et M. Kraendhul, un manifestant suisse condamné à 3 mois, qui sont tous deux relaxés. A l'énoncé du verdict, les protestations fusaient devant le tribunal.

Claude Jager, Libération, 25/08/1977.

Le soutien, la solidarité à « ceux de Malville », aux blessés, aux inculpés, à la cause anti-nucléaire se sont développés d'une façon extraordinaire. Les réactions ne se sont pas faites attendre de toutes les villes de France, de l'étranger lettres et pétitions sont arrivées par milliers. Environ 25.000 (!) pétitions ont été reçues, des télégrammes, de l'argent, des poèmes, des cartes postales... chacun a tenu à démontrer à sa façon qu'il n'admettait pas ce qui s'était passé à Malville.

Monsieur L. « Ancien cheminot de Vénissieux, j'apporte une petite participation à votre comité. Mon fils était à Malville, il aurait pu lui aussi être inculpé et blessé, c'est pour cela que j'ai fait les "manifs" de Bourgoin et de Grenoble et que je tiens à aider les victimes du fascisme militaro-nucléaire. Amicalement ».

Monsieur M. de Morestel. « Monsieur le procureur, n'ayant rien à voir dans la manifestation de Creys-Malville, n'étant ni pour ni contre, mais croyez Monsieur, que je suis scandalisé par les méthodes employées par les forces de l'ordre le soir du 31 juillet dans mon quartier sur des jeunes français et allemands. Il y avait même un maire d'une petite commune de l'Ain; et je suis fier d'avoir pu les héberger pour les soustraire à cette charge inhumaine. Dans la nuit du 31 au 1er leur matériel a été brisé et lacéré à coup de couteau. Je suis prêt en tant que citoyen français à dire la vérité à la barre ».

Deux exemples choisis au hasard... c'est par dizaines, centaines que ces lettres ont été envoyées aux avocats aux tribunaux de Bourgoin et de Grenoble, ainsi qu'au Comité de soutien.

La solidarité s'est manifestée aussi bien sûr sous des formes militantes : manifestations, rassemblements, inscriptions murales, création de comités et attentats symboliques de protestation. Nous donnons seulement quelques exemples dans ces pages.

Une multitude d'entre-filets vont se multiplier dans la presse au lendemain des journées de Malville : Rennes, Reims, Cherbourg, Marseille, Bordeaux, Lyon, Carnac, Grenoble, Paris, Nantes, Toulon, Morlaix, Fessenheim, St Maurice l'Exil...



Le rassemblement à Paris.

FLKGRANT DELIT MARDI A PARIS

Libération 8/8/1977

Demain mardi 9 août, à 8 heures, passeront en flagrant délit à la 14e chambre du tribunal correctionnel de Paris, Philippe Tirard et Anna Lucia Piccentino. Ils sont accusés d'avoir lancé un cocktail Molotov contre un local de l'EDF le 1er août dernier. L'EDF s'est portée partie civile contre eux et le premier procès en flag du 2 août a été reporté au 9 pour complément d'information. Philippe risque une peine de prison ferme (ayant déjà été condamné avec sursis) et Anna Lucia l'expulsion immédiate : Vénézuélienne, et réside en France sans permis de séjour et sans carte de travail.

DEUX MILLE PERSONNES A PARIS

C'est par des discussions sereines mais animées sur le déroulement de la manifestation de Creys-Malville qu'a débuté vendredi soir 5 août à Paris, devant la gare Montparnasse, le rassemblement auquel avait appelé le comité Malville de Paris, ainsi que des organisations d'extrême gauche. Un peu plus de 2 000 personnes s'étaient groupées place Raoul-Dautry, au pied de la tour Maine - Montparnasse, dont les entrées étaient sérieusement contrôlées, d'autant plus qu'une quinzaine de personnes appartenant à la société Jacques Borel International, qui occupe une partie du cinquante-sixième et dernier étage de l'immeuble, s'étaient mises en grève l'après-midi même. (Voir page 16.)

Les organisateurs du rassemblement ont appelé à signer une pétition réclamant « une inculpation collective », s'élevant « contre la psychose collective anti-étrangère, et notamment anti-allemande, créée par le pouvoir, contre les violences policières » et réaffirmant « leur volonté de poursuivre leur lutte contre la société nucléaire ».

Un cortège s'est ensuite formé en direction de Sèvres-Lecourbe. En tête de la manifestation, derrière une grande banderole rouge : « Malville, ils tuent et empoisonnent, libérez nos camarades », une pancarte noire : « Vital Michalon, trente et un ans, professeur de physique. Mort contre le nucléaire. » Peu de calicots, quelques drapeaux verts, quelques drapeaux noirs et une bannière représentant un soleil. Un défilé calme au cours duquel les manifestants ont cependant réclamé la démission et l'inculpation du préfet, M. René Jannin, « raciste et assassin », la libération des personnes inculpées et soutenu les sept ressortissants allemands poursuivis, fustigeant au passage « Giscard, Bonnet, complices et assassins ». « Europe nucléaire, Europe politicière. Solidarité internationale. »

Le cortège s'est disloqué vers 19 h. 30, après que les organisateurs eurent appelé les participants à se retrouver ce samedi 6 août au palais de justice de Bourgoin-Jallieu où doivent être déposées les pétitions. Il n'y eut aucun incident, les forces de l'ordre étant restées très discrètes, mais quelques photographes de presse furent à plusieurs reprises pris à partie par des jeunes gens qui marchaient à côté du défilé.

LES MANIFESTATIONS EN PROVINCE...

Des membres du comité régional d'information et de lutte antinucléaire de la Manche ont occupé durant trois heures, vendredi après-midi 5 août, le hall d'accueil du centre E.D.F. de Cherbourg (Manche), pour manifester leur solidarité envers les inculpés de Creys-Malville. Après un court entretien avec un responsable de l'E.D.F., et après avoir placardé des affiches, les manifestants ont été expulsés sans incident par la police.

A Bordeaux, plusieurs personnes du collectif « Après Malville » ont pénétré, peu avant midi, vendredi, dans les locaux de l'agence commerciale de l'E.D.F., déployé des affiches portant des slogans antinucléaires et distribué des tracts au personnel. D'autres manifestants, groupés devant l'immeuble, ont apposé sur les murs des placards sur lesquels on pouvait lire : « Après l'assassinat de Malville, les travailleurs de l'E.D.F. peuvent-ils rester neutres ? » Il n'y a pas eu d'incident.

A Marseille, trois cents personnes environ ont descendu la Canebière, en scandant : « Libérez les inculpés ! Inculpez le préfet Jannin ! » Et, à Avignon, un « sit-in » a eu lieu sur la place de l'Horloge, après un défilé dans les rues de la ville.

Le Monde du 4/8/1977

Dauphiné Libéré du 9/8/1977

MANIFESTATION DE SOLIDARITE AUX ABORDS DE FESSENHEIM

Une cinquantaine d'écologistes Allemands, Suisses et Français, se sont rassemblés, dimanche, aux abords de la centrale nucléaire de Fessenheim (Haut-Rhin), en solidarité avec les manifestations de Malville. Scandant des slogans hostiles à l'énergie atomique, ils se sont installés, « pour une durée indéterminée », devant l'une des entrées de la centrale.

Par ailleurs, des associations écologiques régionales ont organisé une marche d'une trentaine de kilomètres à l'intention « des sympathisants qui n'ont pu se rendre à Malville ». Les quelques cinquante participants ont prévu d'arriver en fin de journée à Heiteren, à une dizaine de kilomètres de Fessenheim, où un pylone EDF en construction, destiné à la future distribution d'électricité d'origine nucléaire vers la région parisienne, est occupé depuis environ trois mois par des écologistes.

Le Journal du 1/8/1977

Attentat à l'explosif contre l'E.D.F. à Montpellier

Montpellier. — Un attentat à l'explosif a été commis hier vers trois heures du matin, contre les locaux abritant les services commerciaux de l'E.D.F., avenue Boisson-Bertrand, à Montpellier. Il a été revendiqué par « un groupe de rescapés de Malville ».

C'est un appel téléphonique anonyme adressé hier après-midi au bureau A.F.P. de cette ville, de la part de ce groupe, qui a mis la presse au courant de cette agression. La direction régionale de l'E.D.F. a confirmé que des inconnus avaient jeté par une fenêtre entrouverte une charge explosive qui a causé des dégâts dont le montant est évalué à 150 000 francs : deux cloisons ont été soufflées, un plafond éventré et deux salles de bureaux dévastées.

Dans un communiqué qu'ils ont transmis au représentant de l'A.F.P., les auteurs de l'attentat « dénoncent la politique nucléaire E.D.F. et du gouvernement » en même temps que « l'attitude du P.C.F. qui affiche clairement ses options pronucléaires ». Le P.S. n'échappe pas pour autant aux accusations des « rescapés de Malville » qui lui reprochent de « ne pas remettre en cause la politique nucléaire du gouvernement ».

Le communiqué se termine sur cette phrase : « Nous attaquerons E.D.F. car il est le support idéologique et technique de l'Etat pour l'implantation des centrales ».

Dernière Heure Lyonnaise du Deux cocktails 6/8/1977 molotov lancés contre les locaux de l'E.D.F. à Gap

Gap. — Deux cocktails molotov ont été lancés au cours de la nuit contre les locaux de la subdivision E.D.F. à Gap.

L'un des engins a pris feu, mais n'a fait aucun dégât.

A Grenoble manifestation silencieuse à la mémoire de Vital Michalon

Environ trois cents personnes se sont réunies hier en fin d'après-midi devant le monument érigé à la mémoire du général de Beylie, place Victor-Hugo à Grenoble.

Trois cents personnes rassemblées là pour rendre un dernier hommage à leur camarade Vital Michalon « un militant antinucléaire pacifiste tué par l'explosion d'une grenade offensive ».

Un responsalbe de la coordination Malville prenait la parole. Après avoir rappelé le motif de cette manifestation silencieuse, il dénonçait « la répression policière

qui est la seule réponse aux questions et interrogations des militants antinucléaires » apposés contre monuments : des panneaux rappelant les circonstances de la mort de Vital Michalon et un immense faire-part de décès avec ce seul libellé : « Vital Michalon décédé le 31 juillet à Creys-Malville ».

Une gerbe — au nom de la C.F.D.T. — et un bouquet de fleurs étaient déposés au pied du monument.

Dans la foule nous avons pu reconnaître M. Boulloud, mem-

bre du groupe socialiste au conseil municipal de Grenoble, M. Schwartzbrod, représentant le mouvement des radicaux de gauche de l'Isère et MM. Pierre Gaude et Pierre Denizet, secrétaires fédéraux du parti socialiste. La dispersion avait lieu dans le calme après une dizaine de minutes de silence.

A Morestel une dizaine de personnes se sont rassemblées devant la mairie. Quant à Monchanin la manifestation silencieuse a réuni 150 personnes.

Dauphiné Libéré du 9/8/1977

Les manifestants anti-nucléaires de Malville entament un jeûne prolongé

Bourgoin. — 25 militants anti-nucléaires ont entrepris hier à Bourgoin un « jeûne prolongé » afin de protester contre les condamnations prononcées par le tribunal de cette ville contre six manifestants interpellés lors des incidents de Creys-Malville.

Le jeûne devrait durer une quinzaine de jours selon les participants qui se sont installés dans un local mis à leur disposition par le maire, M. Pierre Oudot (P.S.).

Rouge du 4/8/1977

Occupation des locaux d'EDF à Morlaix

« Le collectif réunissant les Morlaisiens ayant participé à la manifestation de Creys-Malville occupe depuis ce matin, 3 août, les locaux de l'EDF à Morlaix. Il souligne la responsabilité de l'EDF dans la mort d'un manifestant et dans les incidents.

« Le collectif se déclare solidaire des inculpés et proteste contre cette loi — anticonstitutionnelle — anticasseurs qui permet de juger en flagrant délit.

« Il est aussi solidaire des habitants de Faverges, dont la commune a été déclarée zone interdite et choisie sciemment par le gouvernement comme terrain de bataille. La preuve est faite maintenant que de tels actes peuvent

se produire à tout moment pour n'importe quelle raison.

« Le collectif réclame la libération immédiate des inculpés, le renvoi du préfet Jannin tristement célèbre en Bretagne pour ses interventions contre les grévistes du Joint français et de Big-Duschmann et l'arrêt immédiat des travaux du Super-Phénix.

« Quiconque se réfère à la plus élémentaire démocratie ne peut cautionner une société nucléaire apparue clairement depuis le 31 juillet comme une société policière.

« Halte à la répression policière !

« Halte à la société nucléaire ! »

Le collectif de Morlaix

COMITÉ DE SOUTIEN

LYON : Rappelons qu'un comité ouvert à tous organise un soutien financier aux inculpés et aux blessés. Envoyer l'argent à Serge Blanc, CCP 6.022.62 à Lyon. Il recueille aussi tous les témoignages accompagnés d'une photocopie de la carte d'identité. Ces témoignages doivent être manuscrits et signés. Ils doivent comporter également toutes les précisions possibles. Des photos, les films ou les débris d'objets récupérés sur le terrain peuvent également être envoyés. Tous ces témoignages doivent être adressés au CSDIBMM, chez J. Berenguer, 27 Bd Lénine, à Vénissieux 69200. Tél. 70.74.52.

Dans le même but, une commission d'enquête, d'information et de soutien s'est créée le 3 août à Lyon sur la base de l'appel national et international de la coordination nationale des Comités Malville pour rassembler tous les témoignages des 30 et 31 juillet. Cette commission regroupe tous les comités de soutien de Vénissieux, OCT, LCR, PSU, le mouvement écologique Rhône-Alpes, le CCA, les CFDT Santé, Impôts, SGEN, douane, trésor, CSCV, (AFP Rhône-Alpes), MANS.

Libération du 5/8/1977

LETTRE OUVERTE DES PAYSANS DU LARZAC ET DES COMITES LARZAC AUX CONDAMNES DE BOURGOIN

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris les condamnations dont vous avez été injustement frappés à Bourgoin et Grenoble. Nous avons déjà appris à nos dépens que la justice n'était qu'un mot vide, dénué de sens. Votre emprisonnement ne fait que le confirmer. En juillet 1976, nous avons été emprisonnés pour avoir dénoncé les ventes clandestines de terres à l'armée. Comme vous, c'est en vertu de la loi « Anticasseurs » que nous avons été jugés et condamnés à la prison. Cette épreuve nous rend encore plus odieuse votre détention. Après avoir vécu derrière les barreaux, nous ne pouvons plus admettre que l'on enferme des individus pour l'idéal qu'ils défendent. Seuls des esprits barbares peuvent imaginer de tels moyens pour affirmer leur puissance. Quand un gouvernement se met à emprisonner ses opposants, sa légitimité n'est plus assurée déjà.

Il ne manquait plus que votre condamnation pour confirmer nos craintes sur la société nucléaire. En vous enfermant, toutes les belles déclarations d'EDF tombent en poussière. Plus que jamais nous devons lutter contre le nucléaire mais aussi contre l'armée car sans armée pas de nucléaire possible. Le 31 juillet, nous étions avec vous à Malville. Nous avons participé à la marche de Faverges et pourtant nous sommes libres. Que vous reproche-t-on ? D'être étrangers pour certains ! De ne pas avoir quitté la région ! De douter de l'électro-nucléaire qu'on veut vous imposer !

Nous ne sommes pas dupes. Vous avez été pris en otages comme le disaient vos avocats. Il fallait faire payer l'affront d'un tel rassemblement ; il fallait justifier la sauvagerie du service d'ordre, il fallait cautionner les propos délirants du préfet Jannin. C'est pour cela que vous êtes en prison. Tant que vous ne serez pas libres, nous nous sentirons enchaînés. Seule une mobilisation importante pourra vous faire sortir des griffes de vos geoliers. Pour notre part, nous participerons à toutes les actions et démarches possibles pour votre libération immédiate.

Millau le 25 août 1977



CFDT — Hôpital E. Herriot
Lyon

MALVILLE

SOLIDARITÉ AUX INCULPÉS
SOLIDARITÉ CONTRE LA REPRESSION
MICHEL GRANDJEAN, blessé à Malville, hospitalisé à HEH témoigne.

Malville : 1 mort, 3 mutilations, 12 inculpations.

Bourgoin :

Après une période de justice, l'utilisation de la loi anti-casseurs, les mois de prison tombent alors que les seuls témoignages retenus sont ceux des CRS qui prétendent avoir reconnu les inculpés dans les premières lignes de manifestants au milieu des gaz lacrymogènes.

Le pouvoir démontre une fois de plus qu'il est prêt à employer tous les moyens pour briser les luttes; les luttes de la classe ouvrière (souvenons-nous LIP, Paris-Rhône, AMTEC où il envoie ses flics ou ses milices armées pour vider les usines occupées). Les luttes qui s'opposent à sa politique économique, comme le nucléaire.

Pour la CFDT le nucléaire ne doit pas rester une question réservée aux politiciens et spécialistes, mais c'est bien notre affaire à tous.

C'est toute la question des conditions de vie qui est en jeu.

Le débat doit être mené par tous.

A Malville le préfet Jannin digne représentant du gouvernement Giscard/Barre n'a pas lésiné sur les moyens (grenades offensives).

Après une campagne de presse bien orchestrée on veut nous faire croire à l'invasion des "fils" de nazis, ces jeunes allemands excités. On veut nous faire avaler le procès de Bourgoin.

La CFDT SANTÉ pour sa part ne pense pas qu'il s'agisse de l'œuvre de quelques excités. Elle avait appelé au rassemblement de Malville.

La responsabilité des affrontements incombe au gouvernement et à son préfet Jannin. Le procès de Bourgoin est une parodie de justice.

Comme nous avons combattu l'intervention de la police à LIP, à Paris-Rhône, nous nous engageons aujourd'hui dans la campagne de solidarité aux condamnés de Bourgoin et aux blessés de Malville.

Nous nous associons à la commission d'enquête mise en place par les comités Malville pour que toute la vérité soit faite sur les événements de Malville (...).

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LOUVIERS AU TRIBUNAL DE BOURGOIN (Texte du télégramme en date du 5/8/1977)

Le conseil Municipal de Louviers s'élève avec force contre la répression policière dont ont été victimes Vital Michalon et les manifestants de Creys-Malville le 31 juillet 1977 et se déclare entièrement solidaire des militants emprisonnés. Le conseil Municipal de Louviers exige la libération immédiate des inculpés, quelle que soit leur nationalité. Adopté le 4 août 1977.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Vous demande d'exprimer à la cour d'appel de Grenoble son sentiment sur le jugement rendu par le tribunal de Bourgoin suite à l'affaire de Creys-Malville. La ligue déplore l'usage injustifié, discutable procédure de flagrant délit et dénonce l'appli-

tion de la loi scélérate dite « Anti-casseurs ».

Ligue des Droits de l'Homme.

Maître De Félice :

Réclame l'ouverture des poursuites contre les hautes autorités gouvernementales et administratives responsables de l'utilisation des armes de guerre contre les manifestants de Malville.

LA SOLIDARITE, C'EST AUSSI CE POEME :

A CREYS, il y a quinze ans...

A Creys il y a quinze ans,
Nous chantions dans le petit bois mouillé :
« Le jour où la pluie viendra ».
Nos rires éclataient d'insouciance.
Il me semble à me souvenir
Que ce qui fut, est situé ailleurs,
Dans un pays et un temps de transparence,
Mêmes nos peines les plus profondes, les plus durables
Avaient la légèreté de l'innocence,
Un temps où les « affinités électives » ignoraient
La politique, le nucléaire, la violence et la non-violence,
Mais à Creys-Malville
La pluie est venue,
Les bulldozers et les barbelés,
Les compagnies républicaines de sécurité,
Les gendarmes mobiles...
Et les longues marches de tous ceux qui refusent ce temps qui vient,
Froid et mortel, et qui ne leur appartient pas.
Je n'étais pas à ce rendez-vous,
Mais mon cœur saigne à cette pensée :
Dans le champ mouillé
Ce sont les grenades qui ont éclaté,
La mort est venue,
Lui qui avait mon âge,
Ne se relève plus au jardin de mes quinze ans.
Les chants et les rires reviendront,
Il faut qu'ils reviennent,
Mais ce ne seront plus les miens,
Plus les nôtres...

Claire Emmanuelle, St-Priest août 1977.

La solidarité c'est encore les centaines de messages individuels, collectifs..., comme l'argent envoyé aux blessés et aux inculpés.

A Genève

LES ÉCOLOGISTES
S'EN PRENNENT AU CONSULAT
GÉNÉRAL DE FRANCE

(De notre correspondante.)

Genève. — Le consulat général de France à Genève a été barbouillé de peinture rouge et orange ainsi que de goudron. La plaque (attendant) du monument aux morts portant les noms des Français de Genève et des volontaires suisses tombés pour la France lors des deux dernières guerres, a été recouverte sur toute sa longueur d'une immense inscription en lettres rouges : « Malville 77 : Michalon mort pour nous. » Sur le mur faisant face au consulat, on pouvait lire : « Société nucléaire = société assassine. » Des slogans écologistes tracés en vert sont également apparus sur les portes du consulat.

Le Journal de Genève commente ainsi l'événement : « Cet acte de vandalisme a été sans doute commis par des opposants à l'énergie nucléaire qui ont voulu ainsi exprimer non seulement leur exaspération mais aussi leur désespoir face à la mort de l'un des leurs. » Des marches non violentes de solidarité envers les victimes de la manifestation de Creys-Malville sont prévues pour samedi, mais le consulat général de France ne se trouve pas sur le parcours prévu par les animateurs. Enfin, trois Genevois ont entamé, mardi 2 août, une grève de la faim pour obtenir la libération des deux Suisses encore retenus à la prison de Bourgoin.

Le Monde du 5/8/1977

D'autres manifestations anti-nucléaires et de soutien aux inculpés se sont également déroulées à l'étranger. En Suisse, à Genève, un millier de personnes ont réclamé l'arrêt des travaux de construction des centrales nucléaires suisses et françaises aux cris de : « Malville, Goesgen-Verbois, le peuple n'en veut pas ». A l'hôtel de ville les manifestants ont remis une lettre aux autorités et ont protesté contre les « déclarations xénophobes des autorités françaises ». Plusieurs centaines de jeunes gens se sont ensuite dirigés vers le Consulat de France, sévèrement gardé par les forces de police et ont déposé une gerbe à la mémoire de Vital Michalon.

LES MANIFESTANTS SUISSES ONT ÉTÉ CHOQUÉS PAR
LA « VIOLENCE GUERRIERE » DES FORCES DE L'ORDRE

Genève : Bien que le 1er août soit le jour de la fête nationale suisse, c'est la manifestation contre la construction du surrégénérateur Super-Phénix à Creys-Malville qui a eu la « une » des journaux.

La population entière, dûment informée dès le début du projet a des raisons de se sentir visée : Genève se trouve à 72 kilomètres à vol d'oiseau, du chantier de Super-Phénix. La population de la région genevoise semble avoir été particulièrement frappée par la mise en garde sans équivoque sur les dangers du surrégénérateur signée par mille trois cents physiciens, ingénieurs et techniciens du CERN (Centre Européen de Recherches Nucléaires), situé à cheval sur la frontière franco-suisse. Les genevois ont donc joué un rôle important dans la coordination des « Comités Malville ».

Plus de trois mille citoyens helvétiques, non-violents et violents, ont participé à la marche. Il y a eu parmi eux des blessés et des inculpés, dont deux genevois de vingt et vingt et un ans. Un ingénieur suisse habitant Genève, Chaim Nissim, soupçonné d'activités « de nature à troubler l'ordre public » avait été interpellé et expulsé de France avant même que la manifestation eût commencé. Écologiste, militant non-violent et l'un des principaux animateurs de la coordination des Comités Malville, M. Nissim nous a déclaré : « C'est parce que mon rôle était de maintenir la manifestation dans le cadre de la non-violence, afin de la rendre particulièrement percutante et efficace, que je gênais les forces de l'ordre. Celles-ci paraissaient décidées à faire en sorte que notre initiative dégénère, afin qu'elles puissent intervenir ».

Un député socialiste genevois, Mme Erika Sutter, nous a précisé que les participants suisses à la marche avaient été profondément choqués par l'attitude « xénophobe et de parti pris » affichés par le préfet de l'Isère. Insistant sur « l'intoxication psychologique et la violence guerrière des forces de l'ordre françaises », elle est convaincue du désir évident des autorités d'avoir voulu « désorganiser » la manifestation.

Le Monde du 3/8/1977

Le Monde du 7-8/8/1977

Un appel en Allemagne
pour la libération
des manifestants de
Creys-Malville

Première réaction allemande non-officielle (les officielles, on le sait, ont approuvé l'attitude des autorités françaises) après le procès de Bourgoin. L'appel que nous publions ce dessous circule actuellement en Allemagne fédérale. La diversité des signatures jusqu'à présent recueillies témoigne de l'émoi qu'ont suscité, outre-Rhin, la répression de la manifestation et le scandaleux verdict du tribunal des flagrants délits.

Le 7 août 1977, huit militants antinucléaires, arrêtés dans la soirée du 31 juillet après la manifestation de Creys-Malville, ont été condamnés à des peines d'emprisonnement de un à six mois. Quatre prévenus ont été acquittés, mais ils ont été expulsés par arrêté, signé du ministre de l'Intérieur, qui leur interdit à vie toute entrée en France.

Nous condamnons fermement les méthodes utilisées par les gardes mobiles durant les interrogatoires, ainsi que les conditions dans lesquelles s'est tenue l'audience du tribunal de Bourgoin jugeant en flagrant délit. Alors que les manifestants, aux dires mêmes des témoins, se trouvaient à des distances de 30 à 150 mètres des gardes mobiles, alors que la visibilité était brouillée par les nuages des grenades lacrymogènes et par la pluie, les témoins de l'accusation, tous membres des forces de l'ordre, ont été placés, durant les 25 heures que dura le procès, dans la même salle et ont pu accorder leurs témoignages. Malgré cela, ils se sont empêtrés dans d'innombrables contradictions lorsque à l'audience ils ont été invités à reconnaître les prévenus qu'ils avaient reconnus cinq jours auparavant.

Tous les prévenus, au moment de leur arrestation comme au cours de

leur garde à vue dans la caserne de Bourgoin, ont été victimes de brutalités et de traitements humiliants de la part des gardes mobiles.

En arrêtant arbitrairement les prévenus du tribunal de Bourgoin, les gardes mobiles et la justice ont voulu justifier les brutalités du service d'ordre durant la manifestation ainsi que la campagne xénophobe, notamment contre les militants antinucléaires allemands, qui l'a précédée. Sinon comment faut-il comprendre les déclarations du préfet Jammin parlant de « l'invasion allemande » (« Pour la deuxième fois, Marestel est occupé par les Allemands »), le comportement arbitraire des gardes mobiles, ainsi que la façon dont s'est tenue l'audience et fait le jugement ?

Nous refusons fermement que des militants antinucléaires soient criminalisés par des jugements qui veulent servir d'exemple. Nous refusons les campagnes xénophobes et l'arbitraire policier. Nous réclamons du gouvernement français la libération immédiate des militants antinucléaires condamnés à Bourgoin, ainsi que l'annulation de l'arrêté d'expulsion des citoyens étrangers. Nous demandons également l'interdiction des grenades offensives contre les manifestations.

Berlin, le 10 août 1977

Signatures

Achim Kleist, vice-président des « jeunes socialistes » ; Peter Brandt ; H.M. Vogel, membre de la direction de la « Société allemande pour la paix » ; Pasteur Heinrich Albertz ; Johanne Strasser, membre du SPD ; Arno Kloenne, membre du SPD ; Werner Vitt, « syndicat de la chimie » ; Professeur Flechtheim ; Jakob Moneta, rédacteur en chef de « I.G. Metall » ; Dr Mannstein ; Jochen Steffen, membre de la direction du SPD ; Heinz Brandt, ancien rédacteur de « I.G. Metall » ; professeur Eberhard ; Herbert Gruhl, CDU, membre du Bundestag ; Karl-Heinz Lanz et Hildegard Fuhrmann, vice-présidents du « SPD-Façons rouges » ; H.G. Schumacher, vice-président du « Bundesverband Buergerinitiativen Umweltschutz E.V. ».

Rouge du 12/8/1977

Un Comité Malville à Francfort

Une cinquantaine de militants antinucléaires allemands ont créé à Francfort, le mardi 2 août, un « Comité Malville ». Ils veulent obtenir la libération de leurs compatriotes qui sont encore détenus depuis les affrontements de Faverges. Le Comité proteste contre « l'agression policière » et compte manifester, vendredi 5 août, devant le consulat de France à Francfort.

Le Monde du 2/8/1977

Des inconnus ont brisé à coup de pierres dimanche soir, à Berlin-ouest, cinq vitrines de magasins situés dans la Maison de France au centre de la ville.

Un correspondant anonyme a laissé entendre dans une communication à une agence ouest-allemande que cette action est en relation avec les événements de Creys-Malville.

Le Monde du 4/8/1977

En Allemagne, une centaine de jeunes gens ont occupé, vendredi, une prairie située à proximité immédiate de la centrale nucléaire de Brokdor-sur-l'Elbe, où s'étaient déroulés, il y a quelques mois, de violents affrontements entre des manifestants écologistes et la police. Cette initiative de militants pour la protection de l'environnement de l'Elbe inférieur, qui a organisé cette action, doit aboutir à l'installation sur cet emplacement d'un « village anti-atomique ». Aucun incident n'a été signalé jusqu'à présent. D'autres manifestations écologistes étaient attendues pendant les journées de samedi et de dimanche en Allemagne de l'Ouest.

Le témoignage des militants du Kommunistischer Bund

LA SOLIDARITEE TRES ORGANISEE DES ALLEMANDS

Des militants du KB témoignent : ils ont pris part aux trois manifestations anti-nucléaires de Brockdorf (octobre-novembre 1976 et février 1977) et à celle de Grohnde (en mars 1977). « Nous n'avions jamais vu de grenades offensives. Nous ne savions absolument pas que c'était à Brockdorf et à Grohnde, nous avons pris l'habitude de rejeter systématiquement ou d'éteindre du pied les grenades lacrymogènes. C'est pourquoi cet accident est arrivé à Manfred et peut-être à d'autres.

Nous qui avons connu des manifestations anti-nucléaires gigantesques et très violentes, nous pouvons dire que Malville fut la plus impressionnante de toutes, par le nombre, par son caractère international et aussi par son aspect effroyablement meurtrier.

On a dit que la police, avait tiré pour se défendre. Mais comment pouvait-elle être attaquée ? Elle était absolument intouchable. Jusqu'à la charge finale des CRS, elle a créé autour d'elle, à la grenade, une zone de mort infranchissable.

ble. Nous avons comme à faire à des extra-terrestres. Il n'y a qu'à Brockdorf que l'on a connu un moment quelque chose de semblable : lorsqu'un hélicoptère nous a arrosé, de nuit, de lacrymogènes. sinon, ce ne sont pas les chevaux ou les canons à eau qui nous faisaient reculer bien longtemps.

Malgré tout, nous pouvions éviter à Malville cette boucherie. On avait l'impression que les Français ne connaissaient rien aux flics. Chez nous, depuis Grohnde, il n'y a plus un seul anti-nucléaire, fut-il totalement individualiste, spontex ou non-violent intégral, qui vienne aux manifestations sans son ciré, son casque et souvent son masque à gaz. Il faut être sérieux : on ne va pas au danger sans une protection élémentaire. Tout le monde inscrit sur lui le signe distinctif de son land pour se repérer. Des manifestants sont informés minute après minute, par talkies-walkies, et mégaphone, de ce qui se passe, de ce qu'il leur est conseillé de faire. Savez-vous qu'à Malville, les 2/3

n'ont pratiquement rien vu ? Tous les services de secourisme sont chez nous coordonnés. Il n'y a pas, après, ce travail de fou pour retrouver les blessés aux quatre coins de la région.

Nous sommes venus à Malville parce que nous sommes directement concernés par le surgénérateur qui est essayé en GFrance et qui va être très rapidement exporté chez nous. Le financement de Super-Phénix par la NERSA est d'ailleurs assuré à 49% par des capitaux européens dans lesquels la RFA tient une bonne part.

On a tendance à croire que les anti-nucléaires allemands agissent en « gauchistes » sans tenir compte de la population. A Wyhl, en 1975, ce sont les vignerons et les pêcheurs du Rhin qui ont appelé à la solidarité. Mais Wyhl est rural Brockdorf et Grohnde sont proches de très grandes villes de Hambourg et Hanovre. Les jeunes citadins se sentent directement menacés et leur opposition peut prendre des formes immédiatement radicales ». Libération du 4/8/1977



Résolution du Comité d'Initiative de Citoyens de Hambourg, écrite directement en français : (les fautes étaient dans le texte).

Au
Monsieur le Juge
Bourgoin-Jallieu

Hamburg, le 12.7.1977

RÉSOLUTION DE PROTESTE AU M. LE PRÉSIDENT.

Le Comité antinucléaire « BUU (Bürgerinitiativen Umweltschutz Unterelbe) Hamburg » proteste contre les verdicts scandaleux contre 10 anti-nucléaires, avec lesquels on veut justifier après tout la brutalité des forces de l'ordre à Malville. Les verdicts sont le résultat d'un procès absolument arbitraire :

- malgré qu'on ait arrêté les inculpés quelques heures après la fin de la manifestation, on a poursuivi le procès en « flagrant délit », parce qu'on voulait avoir arrêté les inculpés en « flagrant délit » ;
- les identifications très douteuses des témoins des forces de l'ordre sont dénuées de fondement réel ;
- l'état d'illégalité commun s'exprime aussi par la procédure, qui a contenu beaucoup de fautes, par exemple l'arrangement des témoins de la police, les policiers se retournant vers les inculpés pendant leur témoignage à la description de leur habillement, le procureur endormi pendant la procédure...
- malgré qu'on aie relaxé quelques inculpés, ils étaient expulsés de la France pour toute la vie.

Nous demandons :

LA REVOCATION DES VERDICTS SCANDALEUX DE BOURGOIN!
LA RELAXATION IMMÉDIATE DES ARRETES!
LA REPRISE DES EXPULSIONS PERPÉTUELLES!

Hamburg, le 11-7-1977.

A leur tour, blessés et inculpés s'adressent à ceux qui les ont aidés et soutenus :

Michel GRANDJEAN blessé par les forces de l'ordre lors de la manifestation anti-nucléaire à Malville remercie les travailleurs de l'Hôpital E. Herriot :

Dès le début de mon arrivée à l'hôpital le dimanche 31 juillet, le personnel du pavillon F, par sa gentillesse et son soutien m'a aidé à ne pas trop penser à la douleur physique et morale de mon amputation. Quand j'ai senti de votre part quelque chose qui n'était pas de la pitié, mais de l'indignation face aux moyens utilisés par la police pour nous faire taire, je me suis senti grâce à vous plus fort, moins triste.

Pourtant je sais bien les difficultés que je vous ai créées dans l'accomplissement de votre travail! Et pourtant vous gardiez le sourire et continuiez à m'encourager.

Il me faut affirmer que je suis radicalement, fondamentalement opposé à la construction du surrégénérateur et à la politique du tout nucléaire. J'étais donc très heureux de constater le grand nombre de manifestants heureux de ces 60.000 personnes, heureux aussi du grand nombre d'étrangers. Seulement voilà, Jannin le préfet de l'Isère avait décidé qu'à tout prix on ne se rassemblerait pas, on ne passerait pas. Voilà pourquoi, bien que n'ayant cherché à aucun moment cet affrontement avec les forces de l'ordre, je me suis vite rendu compte que Jannin était décidé à employer toutes les formes de répression, meurtre compris.

En ce qui me concerne, j'étais assis dans un champ de pommes de terre, « sonné », le

souffle coupé par les gaz. Quand par-dessous le bosquet derrière lequel je me trouvais, tir au mousqueton à longue distance, une pluie de grenades offensives s'est abattue. L'une d'entre elles est tombée à mes pieds, je n'ai pas eu le temps de me relever, qu'elle explosait et me déchiquetait la jambe droite. J'étais à ce moment-là en retrait (...).

(...) Merci pour votre indignation, merci pour votre gentillesse.

Michel GRANDJEAN

Remerciements des trois inculpés de Malville :

Au nom de mes camarades Allemands inculpés comme moi dans l'affaire de Malville, nous vous remercions pour le soutien que vous nous avez porté tant sur le plan moral que matériel tout le long des différentes étapes de nos procès à Bourgoin et Grenoble.

Mais, comme vous savez, de nombreuses personnes nous ont soutenu et nous ont fait part de leur confiance en notre lutte commune, ainsi que leur révolte envers l'injustice qui nous fait croupir dans les prisons du pouvoir.

Nous voudrions que ces milliers de personnes sachent que pour nous ce fut la preuve concrète et vivante que la lutte des écologistes est un combat pas si isolé que voudrait le faire croire le pouvoir.

Ni la prison ni les peines qui sont suspendues au-dessus de nos têtes ne briseront notre détermination dans le combat contre les centrales atomiques, emblème du capitalisme mondial.

Mais comme vous savez, il y a eu des camarades qui ont voulu manifester leur révolte après la mort du camarade et nos inculpations en attaquant des bâtiments de l'EDF. Et certains furent pris par la police et incarcérés; un de nos avocats nous apprit qu'ils avaient entamé une grève de la faim. Mes camarades et moi nous vous demandons que le soutien que vous leur apporterez soit tout aussi efficace que celui que vous nous avez témoigné, car ils ont, à leur manière, porté une pierre dans notre combat. En espérant que notre appel de solidarité sera entendu par vous, nous vous demandons de faire parvenir notre salut fraternel à tous les camarades inculpés de l'après-Malville.

Nous voudrions que nos camarades blessés et actuellement hospitalisés sachent que nous avons été très touchés par leur soutien moral qu'ils nous ont apporté au procès de Grenoble; nous leur souhaitons un bon rétablissement ainsi qu'une grande détermination commune dans notre combat.

Camarades des comités de soutien ainsi que tous les inconnus qui nous soutiennent dans notre combat, nous vous remercions et nous vous demandons encore une fois que nos camarades de l'après-Malville ne soient pas isolés dans les procès qui ne manqueront pas d'être faits contre eux par le pouvoir. Enfin que la vérité soit faite sur Malville ainsi que sur nos camarades.

Salutations fraternelles à tous les camarades libres et emprisonnés comme nous par le pouvoir.

La suite, c'est aussi une bataille prolongée pour qu'il n'y ait plus d'autre boucherie comme celle de Malville 1977...

Creys-Malville :

La famille Michalon et M. Grandjean lancent un appel visant à l'interdiction des grenades explosives

Lyon. — Au cours d'une conférence de presse tenue au « Centre de rééducation des Massues » à Lyon, M. Michel Grandjean qui y est soigné à la suite des affrontements de Creys-Malville où il fut gravement blessé (amputation de la jambe droite à la suite de l'explosion de ce que M. Grandjean estime être une grenade offensive) et M. Emmanuel Michalon, frère de Vital Michalon, mort d'une lésion pulmonaire dûe à une explosion, représentant sa famille, ont lancé un appel à « ceux pour qui le respect de l'intégrité de la personne humaine au regard des convictions profondes, reste une valeur fondamentale de toute société ».

Le but de cet appel est « d'exiger et soutenir le dépôt de toute proposition de loi visant à l'interdiction des grenades explosives et de tout matériel militaire à caractère meurtrier dans la répression des manifestations » en signant la déclaration suivante :

« Suite aux tragiques événements survenus à Malville, nous exigeons qu'une loi soit votée afin que soit réglementé de manière plus restrictive le

matériel mis à la disposition des forces de police engagée dans les opérations de maintien de l'ordre ; que soit interdit l'usage d'armes de guerre dont la mise en œuvre comporte le risque délibérément accepté d'entraîner des blessures graves, des mutilations, voire la mort, notamment des grenades offensives. Il est inadmissible en effet qu'on puisse ôter la vie ou entamer gravement l'intégrité physique d'un manifestant quel qu'il soit sous prétexte de sa participation à une manifestation ».

Cet appel peut être adressé à M. Emmanuel Michalon, I.L.M. l'Essarton, bâtiment B, 38250, Villard-de-Lans ou à M. Michel Grandjean « La Chataigneraie », Savas-Mepin, 38440, Saint-Jean-de-Bournay.

Quand il aura été signé, cet appel sera remis à tout groupe de parlementaires qui le souhaitera à l'appui de sa proposition de loi et par les signataires à tous les députés de leur circonscription.

Le Progrès du 12/10/1977

P.Eb.

L'ÉCOLOGIE LA RÉPRESSION ET LA GAUCHE

Le Monde du 25/8/1977

M. Michel Grandjean, le militant écologiste amputé de la jambe droite à la suite des affrontements de Creys-Malville (le Monde du 2 août) vient d'adresser une lettre ouverte à MM Marchais, Mitterrand et Fabre

Dans cette lettre, il demande aux partis signataires du programme commun : « d'affirmer clairement » qu'en cas de victoire aux élections, « ils aboliraient l'usage des grenades par les forces de l'ordre » dans les manifestations. Selon M. Grandjean, il serait souhaitable qu'un projet de loi soit déposé « visant à réglementer l'usage des grenades offensives et des grenades lacrymogènes instantanées (GLI) et à interdire cet usage dans le cadre de la répression des manifestations ».

En outre, l'avocat de M. Michel Grandjean a déposé le vendredi 5 août une plainte contre X avec constitution de partie civile

L'avocat de Michel Grandjean porte plainte pour blessures volontaires

Au nom de M. Albert-Michel Grandjean, actuellement hospitalisé au pavillon F de l'hôpital Edouard-Herriot, à la suite de blessures qu'il a reçues le 31 juillet, près de Faverges, M^e Paul Bouchet a déposé, cet après-midi, une plainte devant le juge d'instruction de Bourgoin.

« Ces blessures volontaires ont nécessité l'amputation du membre inférieur droit et la durée de l'incapacité de travail est encore indéterminée. Elles ont été causées par l'explosion d'une grenade lancée par les forces de l'ordre », affirment M. Grandjean et M^e Paul Bouchet.

Afin d'établir les responsabilités, M^e Bouchet a précisé que cette blessure volontaire ayant entraîné une mutilation, elle est considérée juridiquement comme un crime et ses auteurs devront être jugés en cour d'assises.

LA MORT D'UNE VIEILLE DAME

Malville c'était l'été dernier dans la fureur des grenades offensives. Avec l'automne sont venus d'autres événements : Kalkar, Shleyer, Baader, les querelles de l'Union de la Gauche... Pendant ce temps-là, une vieille dame s'en allait. Joséphine Dubuisson est morte le 24 octobre. Joséphine Dubuisson c'était un peu notre amie, c'était en tous cas pour le hameau de Faverges, l'image même de « vieille dame digne ». Un petit bout de femme toute ronde et qui d'une voix tremblante tenait tête à une horde de CRS, le 31 juillet, devant sa maison grenadée dont l'écurie flambait. Trois jours avant de mourir elle racontait encore les événements. Sa vie s'était arrêtée ce jour-là. Hospitalisée peu après, elle est partie, dernière victime des troupes de Janin. « Elle est partie des suites du 31 » : c'est l'opinion des gens du pays.

Tout a commencé à l'arrivée de la marche qui s'était ébranlée depuis Courtenay. Entre les milliers de manifestants qui se massent, et les CRS en contre-bas : la ferme de Joséphine. Certains ont soif, elle donne à boire, d'autres ont besoin de mouchoirs, elle sort linges et chiffons, deux manifestants ne savent où mettre leur chien, elle va le garder. A chacun elle donne son opinion sur le générateur : « une honte » ! 81 ans, veuve depuis 1956, elle va et vient. Sa maison est une véritable auberge. Pas pour longtemps. Les tirs des grenades, violents et nourris se concentrent sur la ferme. Elle refuse de clore sa porte, et l'on peut y venir respirer lorsque les grenades font étouffer. Bientôt c'est un vrai carnage. L'intérieur même du bâtiment est irrespirable, les offensives claquent sur les murs, un carreau tombe, l'écurie prend feu, la cour n'est plus qu'un champ de bataille, le tuyau d'eau coupé par une grenade, Joséphine sursaute à chaque tir, surtout les offensives, un vrai bombardement. On continue pourtant d'aller dans sa cuisine. Les grenades la font pleurer et haleter, mais elle tient à son territoire et refuse de se faire évacuer, « c'est chez moi ici ! ».

Deux heures plus tard c'est l'assaut final, le

balayage d'offensives qui vaudra la mort pour Michalon, les amputations de Michel Grandjean et Manfred Schulte. Un grand silence, puis des coups contre les volets, des CRS qui tapent violemment sur les murs et sur la porte. Ils sont une cinquantaine, mi-raïlles braquées sur la maison, prêts à donner l'assaut. « Je vais ouvrir » dit-elle, toute tremblante. C'est tout juste si elle arrive à hauteur de poitrine des hommes auxquels elle s'adresse : « les manifestants ? Mais non ils ne m'ont rien fait. C'est vous et vous seuls. Vous avez tout cassé » Il faut la faire sortir ensuite, mais elle crie à travers la haie de CRS « vous n'êtes bons à rien, vous feriez mieux d'aller garder les chèvres ! ». Il faudra faire venir le médecin.

Le lendemain, je revois Joséphine, ses plus chers souvenirs ont brûlé dans l'écurie. Elle veut porter plainte, elle répète son indignation.

Elle veut trinquer tout de même en souvenir de la veille et sort un fond de mousseux, mis de côté pour la circonstance. Arrive le capitaine de gendarmerie pour enquêter. « Alors ma pauvre dame tout cela est bien malheureux ! ». Compli-

— « Alors, ma pauvre dame tout cela est bien malheureux ! Ça vous pouvez le dire ! Et répéter à ces sauvages que lorsqu'on porte un uniforme on ne doit pas lui faire honte ». Complice elle lance : « Ce sera pour la prochaine fois » et range la bouteille. Il n'y aura pas de prochaine fois. En état de choc nerveux, les jambes demi-paralysées, elle est hospitalisée à Bourgoin, puis transférée dans une maison de repos à Hauteville. Elle ne parle plus que du 31 juillet, sa vie est arrêtée là. Elle m'avait dit au téléphone : « dites-leur bien que je n'ai pas perdu courage ». Les habitants de Faverges lui rendaient fréquemment visite. Ils étaient là le jour des obsèques. Les forces de l'ordre aussi, à leur manière : un hélicoptère a tourné sans cesse au ras de l'enferment. Un habitant nous a écrit : « A Faverges, nous n'avons même plus le droit d'enerrer nos morts en paix ».

Libération

Joséphine Dubuisson est morte trois mois après Malville



SUPER-PHENIX : UN PARI DANGEREUX

Texte écrit par le Comité Universitaire et Scientifique Grenoblois Pour l'Arrêt du Programme Nucléaire (CUSGPAPN : B.P. 16 38120-St Egrève).

Ce texte essaie de faire le point, de la façon la plus simple possible, sur les risques que le surrégénérateur Super-Phénix fait courir à la population. Nous ne parlerons pas des risques communs à l'ensemble du programme nucléaire français* dont Super-Phénix est un maillon très important (on peut même avancer que l'actuel programme nucléaire ne se justifie que par le recours à la surrégénération, puisque les ressources en uranium dans le monde seront épuisées d'ici une trentaine d'années), mais simplement des risques propres au surrégénérateur lui-même.

Super-Phénix est un réacteur surrégénérateur à neutrons rapides. Cette filière diffère de la filière PWR (centrales à eau pressurisée, type Fessenheim) par le combustible utilisé et le liquide servant comme agent de refroidissement. Alors que les centrales PWR utilisent comme combustible de l'uranium enrichi (comportant 3% d'uranium 235, qui seul est fissile, et 97% d'uranium 238), les surrégénérateurs utilisent un combustible beaucoup plus enrichi, mélange de plutonium et d'uranium. L'intérêt de cette filière est de pouvoir utiliser comme combustible le plutonium (extrait des déchets des centrales PWR), et également d'en fabriquer par bombardement des neutrons sur les noyaux d'uranium 238. Cette technique permettrait de valoriser les réserves d'uranium (l'uranium naturel ne contient que très peu d'uranium 235) en utilisant une partie de l'uranium 238 pour fabriquer du plutonium. L'agent de refroidissement utilisé pour évacuer la chaleur produite (chaleur qui sera utilisée dans des générateurs de vapeur pour faire tourner des turbines et ainsi produire de l'électricité), n'est pas de l'eau comme dans les centrales PWR, mais du sodium liquide (pour des raisons neutroniques, un surrégénérateur ne pourrait fonctionner avec de l'eau comme agent de refroidissement).

Cette filière est évidemment très séduisante dans son principe, mais nous allons voir que les difficultés techniques et les risques qu'elle engendre sont très grands. L'accident le plus grave qui puisse se produire dans un surrégénérateur est ce qu'on appelle pudiquement une « excursion nucléaire » ; c'est en fait une explosion nucléaire du combustible rassemblé au cœur du réacteur : en effet la réaction en chaîne peut s'emballer et conduire à cette explosion dont le rendement est certes très inférieur à celui d'une bombe atomique, mais suffisant pour détruire les barrières existant entre les produits radioactifs et l'environnement. En cas d'explosion de Super-Phénix, ce pourrait être plusieurs tonnes de plutonium qui seraient volatilisées dans l'atmosphère. Il est inutile de décrire la retombée d'un tel nuage radioactif sur Lyon, Grenoble, Genève, etc., quand on sait que l'absorption d'un milligramme de plutonium provoque pour un individu moyen la mort dans le mois qui suit.

Bien entendu, les spécialistes de la sûreté de Super-Phénix affirment que de nombreux dispositifs de sécurité interdisent cet accident. Ils affirment aussi avoir calculé l'enceinte pour qu'elle résiste à cet accident si, par extraordinaire, il se produisait. En fait ces calculs, comme la plupart des calculs de sûreté dans les installations nucléaires, sont tellement entachés d'imprécisions qu'on ne peut absolument pas leur faire confiance. Il ne s'agit pas de dire que les ingénieurs qui réalisent Super-Phénix sont des incapables, mais plutôt qu'ils s'attaquent à des problèmes qui, dans l'état actuel des connaissances scientifiques, sont beaucoup trop complexes pour pouvoir être compris et prédits avec précision. Un exemple : on nous affirme que l'excursion nucléaire

* Pour l'ensemble des dangers du programme nucléaire, on pourra consulter le livre du Groupement Scientifique pour l'Information Nucléaire (GSIEN) : *Electro-nucléaire : danger*.

et ses conséquences (soit une interaction thermodynamique violente entre le combustible fondu et le sodium, soit une deuxième excursion nucléaire) ne dégagerait pas une énergie mécanique supérieure à 800 mégajoules, à laquelle l'enveloppe devrait théoriquement résister. En fait ces résultats sont très peu précis, et à l'heure actuelle il est impossible de savoir si une excursion nucléaire restera confinée ou non dans l'enveloppe du réacteur. Dire que les dispositifs de sécurité (chute des barres de contrôle qui arrêtent la réaction en chaîne) fonctionneront toujours de façon satisfaisante est une affirmation qui ne tient compte ni des erreurs humaines (fausse manœuvre d'un opérateur), ni des accidents imprévisibles (et non prévus!) tels que séismes importants ou chutes de gros avions. Il existe enfin à l'heure actuelle des éléments sérieux qui permettent d'envisager la possibilité d'une excursion nucléaire même après la chute des barres de contrôle : les calculs montrant que les circuits d'ultime secours pouvaient évacuer correctement la puissance résiduelle se sont en effet révélés faux!

L'utilisation du sodium liquide constitue également un danger très important. Le sodium liquide brûle au contact de l'air, dégageant des gaz très toxiques, et explose au contact de l'eau. Il y aura environ 500 tonnes de sodium réparties dans les deux premiers circuits de refroidissement de Super-Phénix, et on ne sait pas à l'heure actuelle éteindre des feux de plus de quelques centaines de kilos de sodium.

Le problème des déchets est lui aussi extrêmement préoccupant, par les risques qu'ils impliquent une fois stockés, et aussi par les difficultés techniques du retraitement. Les surrégénérateurs nécessitent un double retraitement : d'une part un premier retraitement nécessaire pour extraire le plutonium des déchets produits par les centrales PWR, d'autre part un deuxième retraitement pour extraire le plutonium fabriqué dans le surrégénérateur. La première étape (extraction du plutonium des déchets des PWR) n'en est encore qu'au stade expérimental à l'usine de retraitement de La Hague. Quant à la deuxième étape, on ne sait même pas si elle est industriellement réalisable. Signalons enfin à propos des déchets des surrégénérateurs que ceux-ci doivent, sous peine d'explosion, être refroidis de façon continue pendant leur transport et leur stockage jusqu'au retraitement.

En décidant la construction d'un surrégénérateur de 1200 MW, cinq fois plus puissant que le surrégénérateur Phénix de Marcoule, le pouvoir prend des risques énormes sur le dos des populations de la région Rhône-Alpes. Tout le monde sait que, malgré tout le soin dont il est entouré, Phénix ne fonctionne pas de façon satisfaisante. Après deux ans de fonctionnement, il s'est avéré nécessaire de changer tous les échangeurs de sodium primaire-sodium secondaire. Erreur de conception initiale, affirme le CEA. Voire... L'hypothèse que ces défauts soient attribuables à des corrosions d'origine électrolytique peut également être envisagée, auquel cas il est tout-à-fait possible que l'on soit obligé d'ici un an ou deux de changer à nouveau les échangeurs.

Super-Phénix, c'est un pari technique, dans la mesure où seule l'expérience Super-Phénix elle-même permettra de démontrer si le projet est viable ou pas. Attitude scientifique du recours à l'expérimentation pourrait-on rétorquer. Oui, si l'expérimentation ne représentait aucun risque pour les travailleurs et les populations. Mais le pari est dangereux, car seule l'expérience d'un accident sur Super-Phénix permettra de répondre à la question : « Un accident était-il possible ? ». La réponse sera malheureusement négative une fois que l'accident aura eu lieu. Et il sera trop tard pour le déplorer ou s'en prendre à la fatalité.

Super-Phénix c'est aussi un pari économique, puisqu'on ne sait pas si le retraitement est industriellement possible. On ne sait pas non plus quel est le temps de doublement, c'est-à-dire le temps nécessaire pour que le surrégénérateur fabrique une quantité de plutonium équivalente à sa charge initiale. alors que le temps de vie d'une centrale est estimé à vingt ans, le temps de doublement est estimé entre vingt... et cinquante ans!

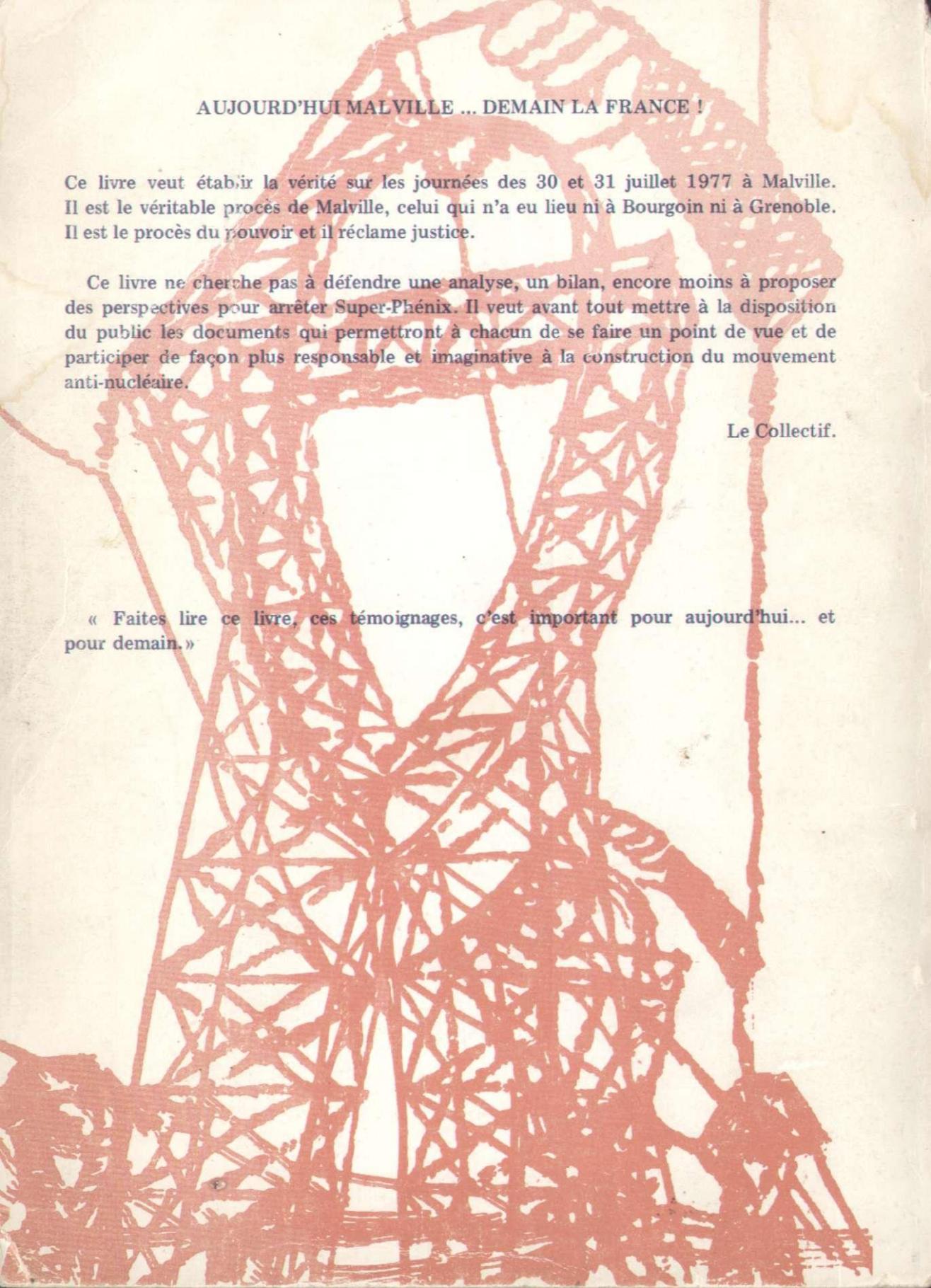
Qu'on ne nous dise pas que l'énergie nucléaire est indispensable sous peine d'un

retour à l'âge des cavernes. On ne sait même pas si le programme nucléaire français ne sera pas déficitaire, c'est-à-dire ne consommera pas plus d'énergie qu'il n'en produit. Il est en particulier impossible d'estimer les dépenses d'énergie nécessaires pour résorber les nuisances qu'il crée (stockage des déchets en particulier). Des alternatives existent, solaire, géothermie, vent, marée, etc., sans compter des sources d'énergie comme le charbon et l'hydraulique, qui sont loin d'être épuisées. Mais comment qualifier un système qui ferme des mines de charbon pour construire des centrales nucléaires, qui fabrique certains objets uniquement pour les jeter ? La solution au problème de l'énergie ne passe pas par l'énergie nucléaire. Elle passe par l'arrêt du gaspillage, source de profits supplémentaires pour certains et de pauvreté pour d'autres. Elle passe par une meilleure redistribution et la décentralisation de l'énergie disponible. Elle passe par le développement des énergies nouvelles. Il est indéniable que ces changements impliquent de profonds bouleversements économiques et politiques. Mais à l'heure actuelle et avant qu'il ne soit trop tard, il faut arrêter le programme nucléaire, il faut arrêter Super-Phénix.

C.U.S.G.P.A.P.N.

SOMMAIRE

Avant propos.....	3
Introduction.....	4
Avant Malville.....	7
Pendant les 30 et 31 juillet.....	51
En guise d'accueil.....	53
La très longue journée du 31.....	66
Les responsables.....	148
La presse.....	154
Partis et Syndicats.....	172
Le procès.....	187
La solidarité.....	230
Dossier technique.....	245



AUJOURD'HUI MALVILLE ... DEMAIN LA FRANCE !

Ce livre veut établir la vérité sur les journées des 30 et 31 juillet 1977 à Malville. Il est le véritable procès de Malville, celui qui n'a eu lieu ni à Bourgoin ni à Grenoble. Il est le procès du pouvoir et il réclame justice.

Ce livre ne cherche pas à défendre une analyse, un bilan, encore moins à proposer des perspectives pour arrêter Super-Phénix. Il veut avant tout mettre à la disposition du public les documents qui permettront à chacun de se faire un point de vue et de participer de façon plus responsable et imaginative à la construction du mouvement anti-nucléaire.

Le Collectif.

« Faites lire ce livre, ces témoignages, c'est important pour aujourd'hui... et pour demain. »